
La santé mentale compte :

Rapport sur les progrès en matière de santé mentale (SM) et d'activités de soutien psychosocial (SPS) au sein du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Octobre 2023



Résumé

Cette année, l'Enquête sur la santé mentale et le soutien psychosocial à l'échelle du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (SM et/ou SPS) a été réalisée dans le prolongement des enquêtes de 2019 et 2021. L'enquête de 2019 a fourni un ensemble de données de référence sur les activités de SM et/ou de SPS menées par les composantes du Mouvement – les Sociétés Nationales (SN), la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR). La FICR et le CICR y ont participé, ainsi que 163 SN au total. **Ce rapport présente les données de 2023 par rapport à l'ensemble de données de 2021 et 2019 afin de comparer les progrès de la SM et/ou du SPS au sein du Mouvement.**

En 2023, 90 % des répondants (146 SN, la FICR et le CICR) **proposent des activités de santé mentale (SM) et/ou de soutien psychosocial (SPS)**. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de 2019 (96 % : 159 SN, la FICR et le CICR) et de 2021 (94 % : 155 SN, la FICR et le CICR). Comme en 2019 et en 2021, les **premiers secours psychologiques** représentent l'activité la plus courante en 2023 et ont été dispensés par 83 % (130 SN et la FICR) des répondants. Comme en 2021, un nombre élevé d'activités étaient également centrées autour **des soins destinés au personnel et aux volontaires** (76 % : 123 SN, la FICR et le CICR) suivi de 68 % (104 SN, la FICR et le CICR) des répondants indiquant avoir pratiqué **des activités pour répondre aux besoins des volontaires**.

Les activités de SM les plus pratiquées par les répondants sont, premièrement,

le soutien psychologique, soit 67 % (109 SN, la FICR et le CICR), en augmentation constante depuis 2019 où il n'était que de 20 % (33 SN, le CICR). Deuxièmement, 48 % (77 NS, la FICR et le CICR) des répondants proposent **une formation des acteurs communautaires au soutien psychologique de base**, ce qui représente également une augmentation faible mais continue par rapport aux données précédentes de 2021 et 2019 (2019 : 45 % : 72 NS, la FICR et le CICR). La troisième intervention la plus populaire en 2023 est la **consultation psychologique** (75 NS, la FICR et le CICR). **Les volontaires et le personnel font l'objet d'une attention particulière** et continuent d'être l'un des principaux groupes cibles, confirmant la tendance observée en 2021.

Les Sociétés Nationales ont été plus nombreuses que jamais à fournir des activités de SM et/ou SPS lors des situations d'urgence, ce qui représente 93 % (151 SN, la FICR et le CICR) des répondants, contre 90 % des répondants (146 SN, la FICR et le CICR) en 2019.

Une augmentation du nombre de points focaux a été enregistrée, passant de 74 % (120 SN, la FICR et le CICR) en 2019 et 81 % (132 SN, la FICR et le CICR) en 2021 à 82 % (134 SN, la FICR et le CICR) en 2023, les répondants ayant déclaré avoir nommé un ou plusieurs points focaux.

Collectivement, **il est indiqué que près du double des employés et volontaires ont été formés au soutien psychosocial de base** au sein des 163 SN et de la FICR l'année passée (2023 : 79 500 ; 2021 : 40 000).

Le nombre d'employés et de volontaires formés aux PSP a augmenté considérablement, passant de 42 000 en 2019 à environ 88 000 en 2021 et 202 300 en 2023.

Même si **davantage de SN disposent d'un budget consacré à la SM et/ou au SPS cette année par rapport à 2019**, la plupart des SN, la FICR et le CICR (78 % : 127 SN, la FICR et le CICR) **déclarent toujours que le manque de fonds ou des fonds limités constituent le principal obstacle à la mise en œuvre d'activités de SM et/ou de SP**. De plus, 50 % des répondants (80 SN, la FICR et le CICR) signalent **des défis au sein de leur organisation du Mouvement faisant obstacle aux activités de SM et/ou SPS**, suivis de 42 % des répondants (68 SN et la FICR) **qui rapportent une expertise technique absente ou limitée**, et qui les empêche de répondre aux besoins.

Malgré les défis, **les activités de SM et/ou SPS continuent d'augmenter**. Comme en 2021, environ la moitié des répondants (79 SN, la FICR et le CICR) envisagent d'étendre leurs activités de SM et/ou SPS. En outre, 40 % (65 SN et le CICR) souhaitent intégrer ou généraliser la SM et/ou le SPS dans d'autres activités du programme. Cela s'accompagne d'un besoin toujours élevé de soutien technique (2023 : 79 % : 128 SN, la FICR et le CICR).

Les autorités nationales reconnaissent davantage le rôle du Mouvement en tant que prestataire de services de SM et/ou SPS. Plus des deux tiers (65 % : 106 SN) des SN interrogées sont mentionnées dans les plans nationaux de santé publique ou de gestion des catastrophes, ce qui constitue une augmentation significative par rapport aux 27 % (45 SN) enregistrés en 2021.

En outre, la plupart des SN (68 % : 111 SN) **sont inclus en tant que participants dans les mécanismes humanitaires inter-agences concernés** (2019 : 63 % : 103 SN), et plus de la moitié (54 % : 87 SN) sont inclus dans **les mécanismes interministériels/départementaux** (2019 : 50 % : 82 SN).

Dans un souci de validité, les questions de l'enquête sur lesquelles est basé ce rapport restaient essentiellement les mêmes qu'en 2019 et 2021, à l'exception des questions formulées par les groupes de travail de la Feuille de Route SM et/ou SPS (voir l'annexe). Nous supposons que l'ensemble des aspects contextuels qui ont influencé l'offre de services de SM et/ou de SPS est pris en compte sans autre discrimination dans les réponses des répondants.

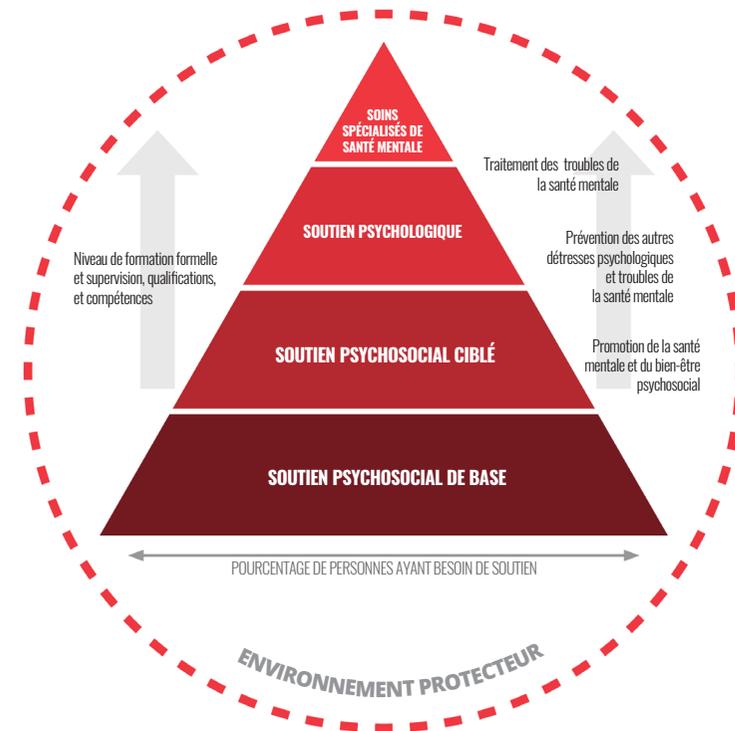
Introduction

Chaque jour, à travers le monde, le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) constate que les populations ont de nombreux besoins non satisfaits en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Le travail du Mouvement se poursuit dans un contexte de crises et de défis humanitaires majeurs et complexes. La crise ukrainienne et ses implications, les crises migratoires dans différentes parties du monde, la crise alimentaire en Afrique de l'Est, la pauvreté, les événements liés au climat et l'inadéquation des soins de santé, l'impact de la pandémie mondiale de COVID-19, les catastrophes et les conflits armés ainsi que les taux d'inflation élevés ont des répercussions directes et indirectes sur la santé mentale et le bien-être des personnes.

Au sein du Mouvement, la SM et/ou le SPS reste une priorité. Les différentes composantes du Mouvement – les 192 Sociétés Nationales (SN), la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) – répondent aux besoins de santé mentale et de soutien psychosocial via un large éventail d'activités. Celles-ci couvrent un spectre allant du soutien psychosocial de base au soutien psychosocial ciblé, en passant par le soutien psychologique et les soins spécialisés en matière de santé mentale. Cette approche reconnaît que le bien-être psychosocial et le soutien à la santé mentale forment un continuum, et par conséquent, différents individus ont besoin de différents niveaux de soin, de la prévention et de la promotion de la santé mentale au traitement des troubles mentaux.

Le cadre de santé mentale et soutien psychosocial du Mouvement. En savoir plus :

<https://pscentre.org/what-we-do/the-MH-and/or-PSS-framework/>



Cette enquête est une méthode permettant de suivre la progression de la mise en œuvre de la politique de traitement des besoins de santé mentale et de soutien psychosocial du Mouvement et de la Résolution 2 de la 33e Conférence Internationale « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ».

Par conséquent, ce rapport inclut des questions spécifiquement liées aux six Domaines d'Actions Prioritaires, tels qu'ils sont définis dans la [Feuille de Route pour la mise en œuvre des engagements 2020-2024](#)¹. Cette Feuille de Route précise les engagements et ambitions collectives du Mouvement pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations que nous servons, en les traduisant en activités et en résultats devant orienter l'action du Mouvement dans son ensemble et des différentes SN, de la FICR et du CICR. Chaque Domaine d'Action Prioritaire est représenté par un groupe de travail (GT) qui facilite le déploiement des engagements spécifiques, comme défini dans la Feuille de Route². En 2021, chaque GT a contribué à l'enquête en fournissant des questions supplémentaires ou des modifications aux anciennes questions, pour assurer un suivi efficace de la progression sur les Domaines d'Actions Prioritaires. Cette année, deux questions ont été ajoutées à la demande du GT SM et/ou SPS Digital (un sous-groupe du GT4) et du groupe de coordination de la Feuille de Route SM et/ou SPS. L'orientation et les Domaines d'Action Prioritaires du groupe de travail peuvent être trouvés en annexes, ainsi que les références aux questions de l'enquête ajoutées ou modifiées par ce dernier. Ces questions supplémentaires apportées par les GT constituent le seul changement significatif par rapport à l'enquête SMSPS menée en 2019 et en 2021. Bien que l'enquête de 2019 ait permis de déterminer un ensemble de données et une base de référence portant sur les activités de SM et/ou de SPS menées par les SN, la FICR et le CICR, les résultats de cette année sont comparés aux rapports précédents afin de documenter les évolutions survenues au cours des quatre dernières années.

1 La Feuille de Route de la SMSPS courait initialement de 2020 à 2023, mais en raison d'un démarrage tardif dû à la pandémie de COVID-19 et du report du Conseil des Délégués et de la Conférence Internationale, la Feuille de Route a été prolongée jusqu'en octobre 2024, conformément au calendrier des Assemblées Générales. Elle a été prolongée jusqu'en octobre 2024 pour suivre le CoD et la IC34.

2 Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les GT de la Feuille de Route ou si vous souhaitez devenir membre, veuillez contacter [Nathalie Helena Rigall](#).

Pour résumer, ce rapport contient une vue d'ensemble des résultats de l'enquête de 2023 comparés à ceux de l'enquête de 2021 et 2019. Il présente ce que les répondants – composés de 163 SN, de la FICR et du CICR – ont fait au cours des 12 derniers mois, et ce qu'ils continuent à faire dans le domaine de la SM et/ou du SPS. L'accent est mis sur le développement de la prestation d'activités de SM et/ou SPS par les répondants ainsi que sur les difficultés rencontrées lors de ces activités de SM et/ou SPS. Ce rapport ne cherche pas à analyser les données soumises par les composantes du Mouvement, mais plutôt à compiler les réponses et à présenter les résultats.

Terminologie clé

Activités liées à la santé mentale : *par exemple aide psychologique, thérapie de groupe, évaluations psychiatriques ou psychologiques et traitements, souvent mis en œuvre par des personnes ayant une formation professionnelle dans le domaine de la santé mentale ou la psychologie, ou des volontaires hautement qualifiés, formés et supervisés.*

Activités de soutien psychosocial : *par exemple premiers secours psychologiques, psychoéducation, sensibilisation, activités communautaires et autres activités généralement mises en œuvre par des volontaires formés, mais souvent supervisées par une personne ayant davantage d'expérience dans la psychologie/le travail social/la santé.*

Source : Enquête sur la SM et/ou du SPS au sein du Mouvement 2021

Méthodologie : Comment cette enquête a-t-elle été réalisée ?

L'enquête a été publiée en arabe, en anglais, en français et en espagnol, et a été distribuée à l'ensemble des 192 SN, à la FICR et au CICR en juin 2023. Le suivi des réponses a eu lieu entre juin et août 2023.

L'enquête demandait à chaque composante du Mouvement de fournir des informations sur ses activités de santé mentale (SM) et/ou de soutien psychosocial (SPS) liées à l'action nationale et internationale. Une seule réponse était acceptée par SN. Dans les cas où plus d'une réponse était soumise par une même SN, les répondants avaient l'opportunité soit de revoir les réponses pour en donner une seule, soit de choisir celle des réponses soumises devant être prise en compte.

En ce qui concerne la FICR, une réponse a été donnée par chacune des cinq régions de la FICR – Afrique, Amériques, Asie Pacifique (AP), Europe et Asie centrale (AC), et Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN) – ainsi qu'une réponse du Centre pour le soutien psychosocial de la FICR (Centre SP). Ces réponses distinctes ont été fusionnées en une seule réponse couvrant l'ensemble des travaux entrepris par la FICR. À l'instar de la FICR, le CICR a soumis des réponses distinctes par région – Afrique, Amériques, Asie Pacifique, Eurasie, Afrique du Nord et Moyen-Orient (ANMO) – en plus des informations sur ses activités SMSPS à l'échelle mondiale.

Tout comme l'enquête de base SM et/ou SPS de 2019, l'enquête 2023 incluait des questions et des informations de contact spécifiques aux répondants. Cette année,

l'enquête comportait 35 questions. Certaines questions sont dues à l'intérêt spécifique des groupes de travail (GT) de la Feuille de Route pour la mise en œuvre des engagements 2020-2024 dans leurs Domaines d'Action Prioritaires. Chaque GT a apporté des modifications à des questions existantes ou en a ajouté. L'enquête a été divisée en deux parties : activités de SM et/ou SPS existantes, et activités SM et/ou SPS pour l'avenir. Le rapport contient également des graphiques sous forme d'histogrammes qui illustrent les données, en distinguant visuellement les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR en tant qu'entités distinctes. Les chiffres dans les histogrammes représentent le nombre de Sociétés Nationales ayant répondu.

Afin de garantir la validité des résultats, il a été décidé de ne pas modifier davantage l'enquête initiale de 2019. Pour atteindre son objectif de fournir des informations cohérentes depuis le début de la politique et de la résolution SM et/ou SPS en 2019 jusqu'à la fin de la Feuille de Route pour la mise en œuvre en 2024, l'enquête SM et/ou SPS à l'échelle du Mouvement doit rester comparable.

163 SN sur 192 SN, la FICR et le CICR ont répondu à l'enquête 2023. Cela représente un taux de réponse total de 82 %, contre un taux de réponse assez similaire de 85 % en 2019. Les taux de réponse régionaux sont de 76 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord/ANMO, 77 % dans les Amériques, 82 % en Asie-Pacifique, 88 % en Afrique et 93 % en Europe et Asie centrale.

Nombre de répondants par région

Année	Afrique	Amériques	Asie Pacifique	Europe & AC	MOAN/ ANMO	Taux de réponse moyen à l'échelle mondiale
2019	82 %	86 %	90 %	89 %	68 %	85 %
2021	90 %	86 %	71 %	87 %	83 %	85 %
2023	88 %	77 %	82 %	93 %	76 %	85 %

Tableau 1 : Pourcentages de répondants par région

Résultats

Activités de santé mentale (SM) et/ou de soutien psychosocial (SPS)

Les différentes composantes du Mouvement identifient les besoins en santé mentale et en soutien psychosocial dans chaque communauté et société à travers le monde, et ont continué à fournir un travail important pour traiter et satisfaire ces besoins en proposant des activités de SM et/ou SPS. En 2023, 90 % des répondants (146 SN, la FICR et le CICR) ont proposé des prestations de SM et/ou SPS. On observe une légère diminution par rapport à 2019, où 96 % des répondants (156 SN, la FICR et le CICR) ont indiqué que leur organisation proposait des activités de SM et/ou SPS.

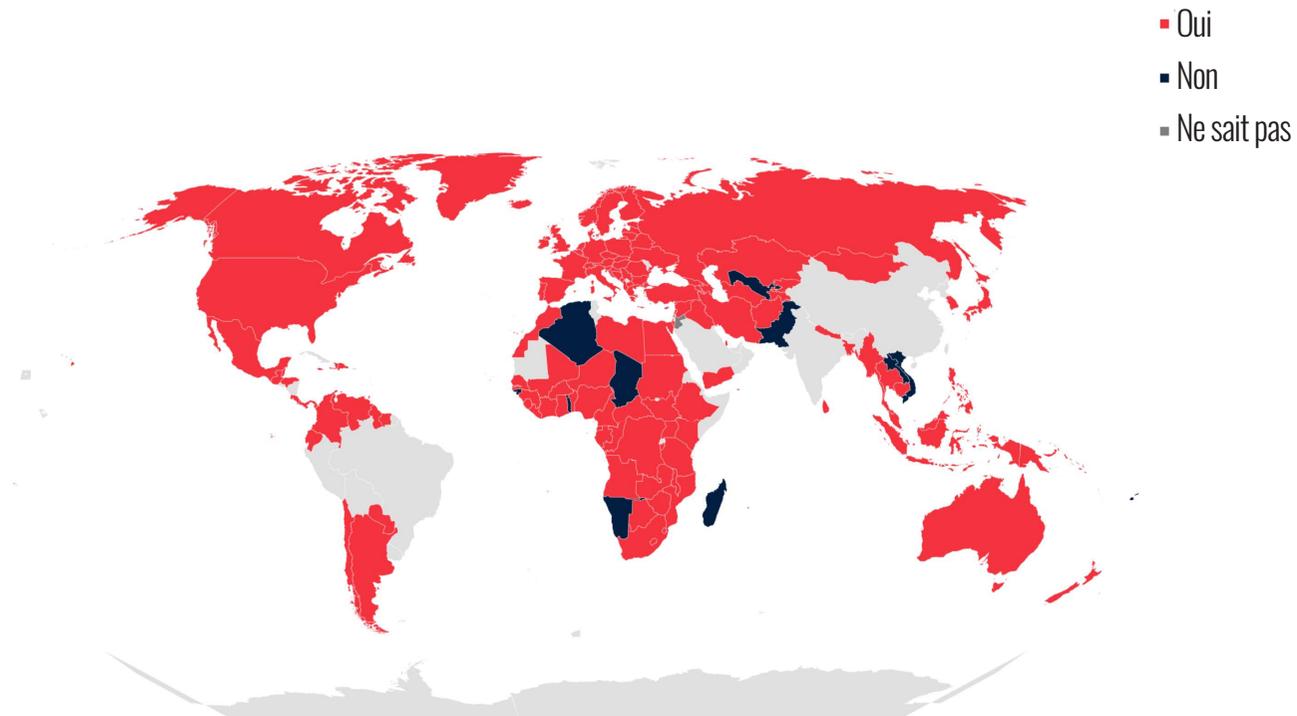


Figure 1 : SN proposant des services de santé mentale et/ou de soutien psychosocial

En 2023 comme en 2021, le nombre de SN mettant l'accent sur la SM et/ou le SPS dans la stratégie de leur organisation s'élève à 81 % (133 SN, la FICR et le CICR), un chiffre stable, qui a aujourd'hui atteint un plateau, en augmentation par rapport aux 73 % (118 SN, la FICR et le CICR) de 2019 (figure 2).

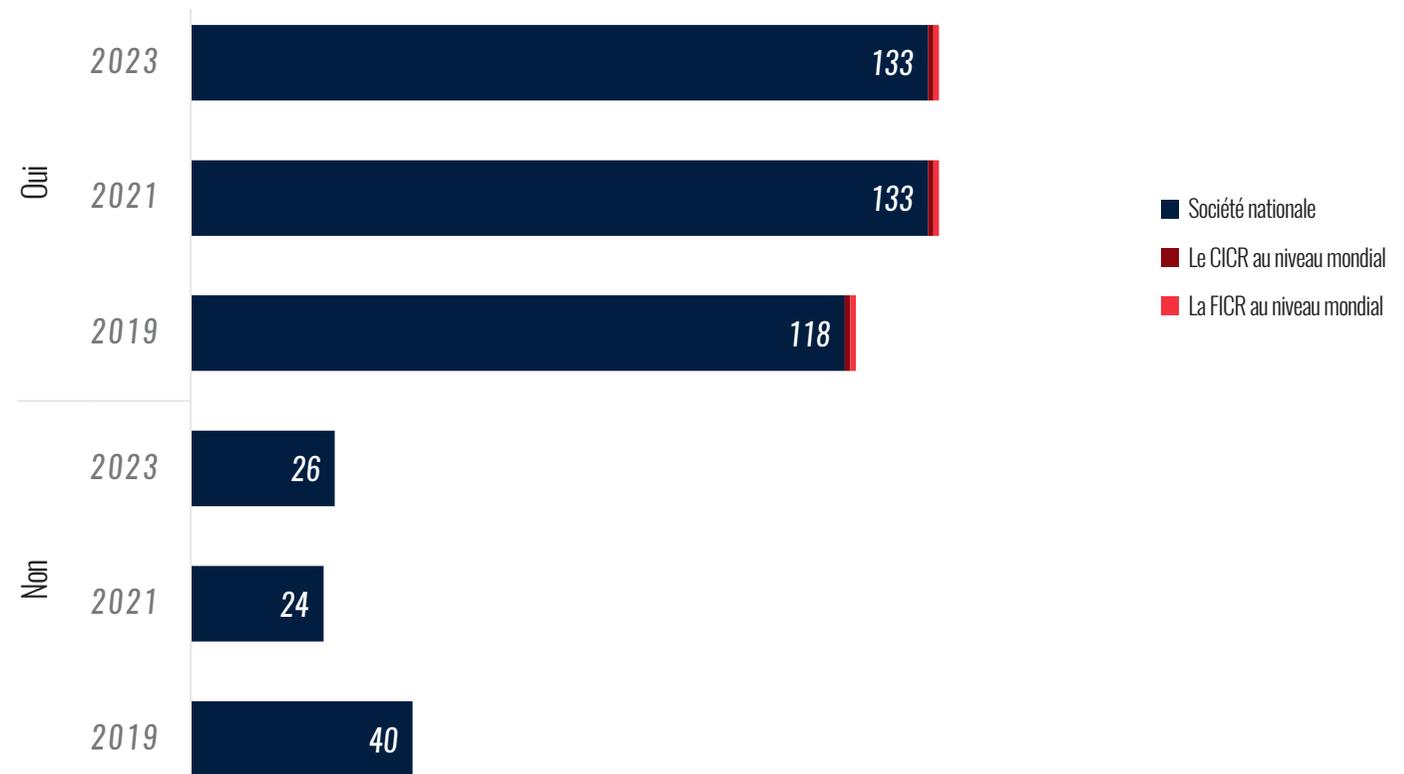


Figure 2 : L'accent est mis sur la santé mentale et/ou le soutien psychosocial dans la stratégie

Activités de soutien psychosocial (SPS) et groupes cibles

Si on regarde seulement les activités de SPS, presque tous les répondants (96 %) ayant participé à l'enquête (157 SN, la FICR et le CICR) ont déclaré avoir assuré au moins une activité définie comme relevant du soutien psychosocial l'année dernière. C'est le même chiffre qu'en 2021 et en 2019 (159 NS, la FICR et le CICR).

La figure 3 détaille les différentes activités de SPS en 2023. Les trois activités principales en 2019 étaient les suivantes :

- 74 % des répondants (121 SN et la FICR) ont déclaré avoir fourni des premiers secours psychologiques (PSP).
- 73 % (117 SN, la FICR et le CICR) ont effectué des activités liées au rétablissement des liens familiaux et à la prise en charge du personnel et des volontaires (119 SN).
- 64 % (104 SN et la FICR) ont organisé des événements locaux.

Les trois activités principales en 2023 étaient les suivantes :

- 83 % des répondants (130 SN et la FICR) ont déclaré avoir effectué des PSP. Ce chiffre a été en constante augmentation entre 2019 et 2021.

- 75 % (122 SN, la FICR et le CICR) ont effectué des activités autour de la prise en charge du personnel et des volontaires.
- 64 % (104 SN, la FICR et le CICR) ont mis en œuvre des activités ciblant spécifiquement les volontaires.

En ce qui concerne les groupes cibles touchés par ces activités, la plupart des répondants se sont concentrés sur l'accompagnement des volontaires (85 % : 139 SN, la FICR et le CICR) et du personnel (68 % : 110 SN, la FICR et le CICR), les adolescents (68 % : 110 SN, la FICR et le CICR), et les enfants (67 % : 109 SN, la FICR et le CICR). Les groupes cibles à partir de 2023 sont présentés dans la figure 4.

Pour comparer les chiffres plus en détail avec ceux de 2019 et 2021, veuillez consulter le [rapport d'enquête de 2019 portant sur la SM et/ou le SPS à l'échelle du Mouvement](#) ainsi que [celui de 2021](#).

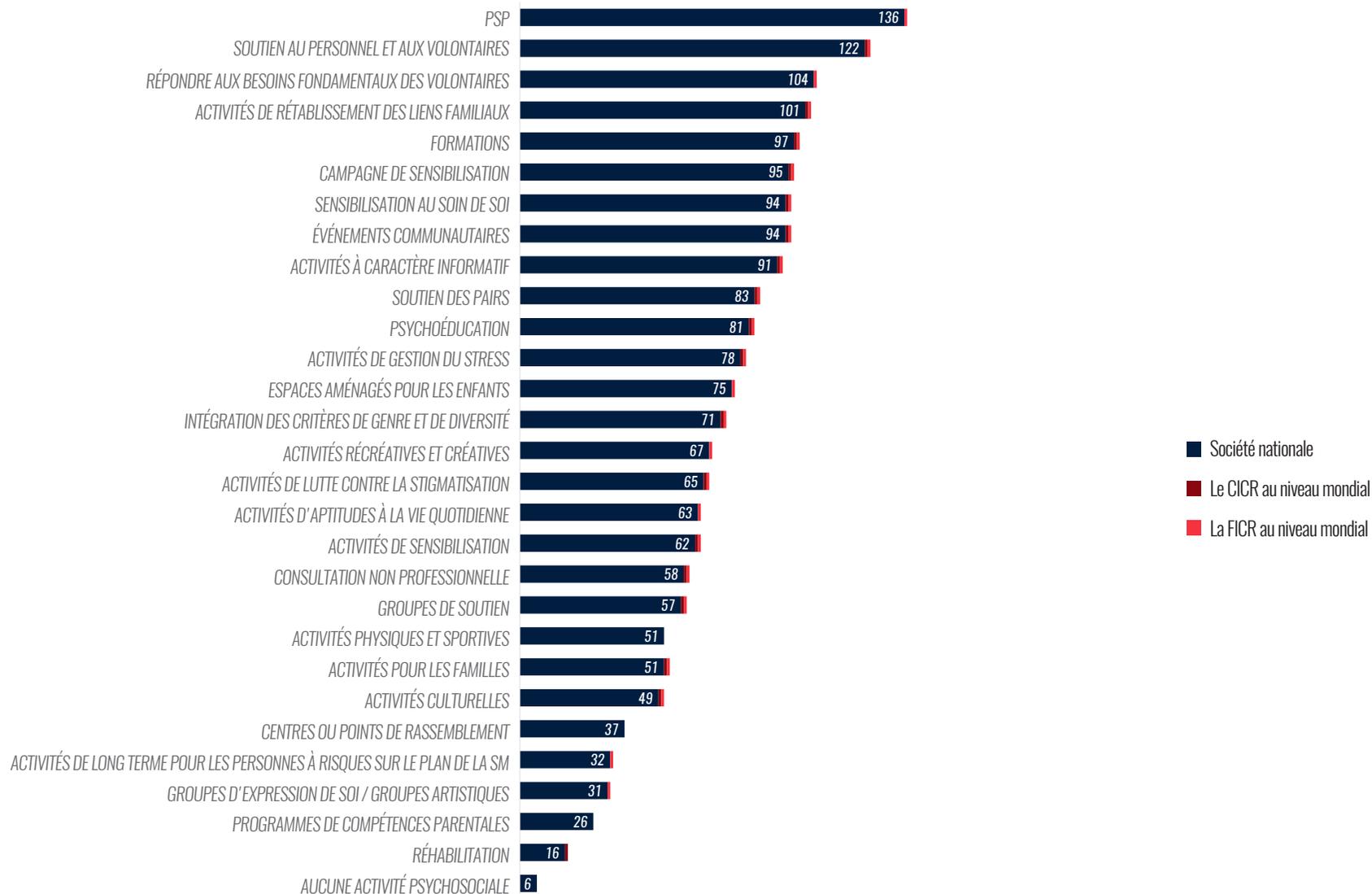


Figure 3 : Activités de soutien psychosocial au cours de l'année passée

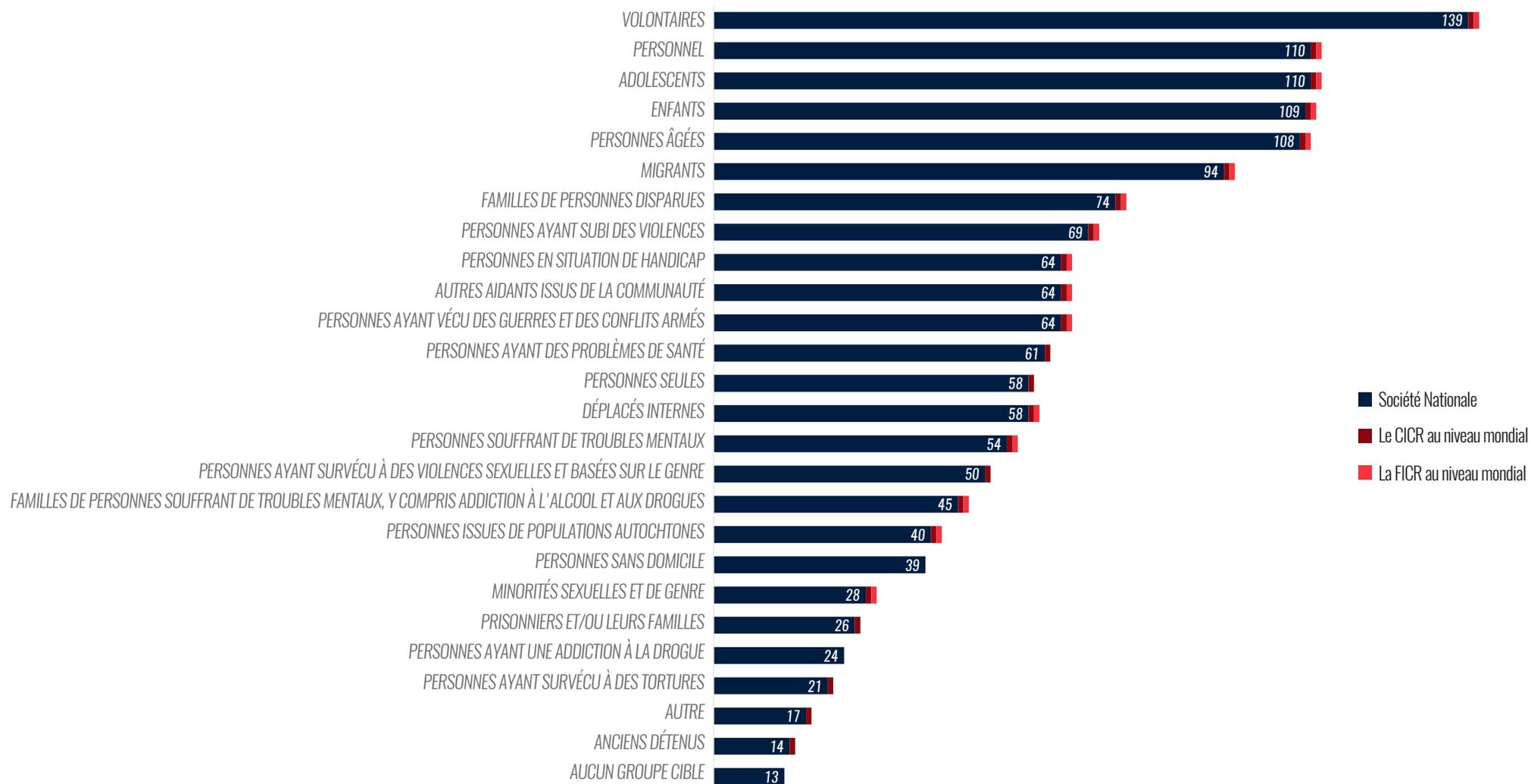


Figure 4 : Groupes ciblés pour les activités de soutien psychosocial

Activités de santé mentale (SM) et groupes cibles

En ce qui concerne les activités de SM assurées au cours de l'année dernière, 82 % des répondants (134 SN, la FICR, et le CICR), contre 78 % des répondants (126 SN, la FICR et le CICR) en 2019, rapportent avoir proposé au moins une activité définie comme une activité de SM.

La figure 5 détaille les différentes activités de SM. La plupart des répondants, soit 67 % (109 SN, la FICR et le CICR), ont apporté un soutien psychologique en 2023 contre seulement 20 % (33 SN et le CICR) en 2019. La formation des acteurs communautaires au soutien psychologique de base représentait le deuxième type d'activité de santé mentale le plus fréquent en 2023, avec 48 % des répondants (77 SN, la FICR et le CICR). On observe une augmentation légère mais constante par rapport à 2019 et 2021 (45 % : 72 SN, la FICR et le CICR). Viennent ensuite les 46 % de répondants proposant des consultations (75 SN, le CICR) et de la formation du personnel de santé au soutien psychologique de base (67 SN, la FICR et le CICR). En comparaison, en 2019, le counselling (38 % : 61 SN, la FICR et le CICR) et les visites à domicile visant à assurer un soutien psychologique (35 % : 55 SN, la FICR et le CICR) étaient les activités de SM les plus fréquemment proposées.

Comme en 2021, l'enquête de cette année révèle que les volontaires (62 % : 101 SN, la FICR et le CICR) et le personnel (55 % : 89 SN, la FICR et le CICR) restent en tête de liste des groupes cibles du Mouvement, en ce qui concerne la mise à disposition de services de santé mentale. En 2019, toutefois, les répondants ont ciblé principalement les adolescents (51 % : 82 SN, la FICR et le CICR), les personnes âgées (42 % : 68 SN

et la FICR) et les enfants (39 % : 62 SN, la FICR et le CICR). La figure 6 fournit des informations plus détaillées sur les groupes ciblés par les activités de SM.

Comme en 2019, 68 % des répondants (111 SN, la FICR et le CICR) ont indiqué qu'ils orientaient les patients vers les services de santé mentale spécialisés tels que les psychiatres et les psychologues. Comme dans l'enquête précédente, ce nombre englobe 12 SN qui n'ont mené elles-mêmes aucune activité de SM au cours de l'année écoulée et qui adressent donc les patients à un spécialiste afin de s'assurer que les besoins en soins de SM spécialisés soient satisfaits.

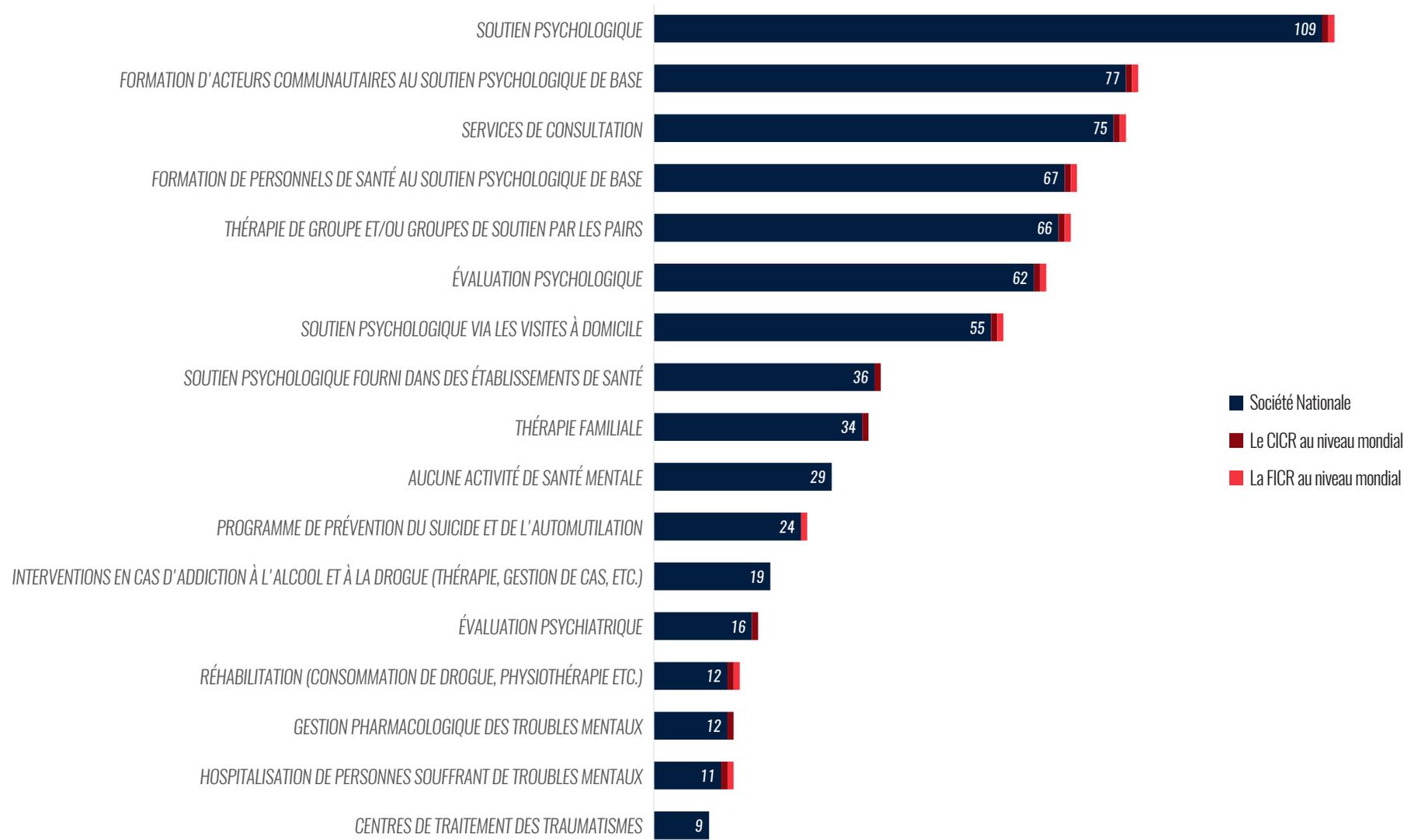


Figure 5 : Activités de santé mentale au cours de l'année passée

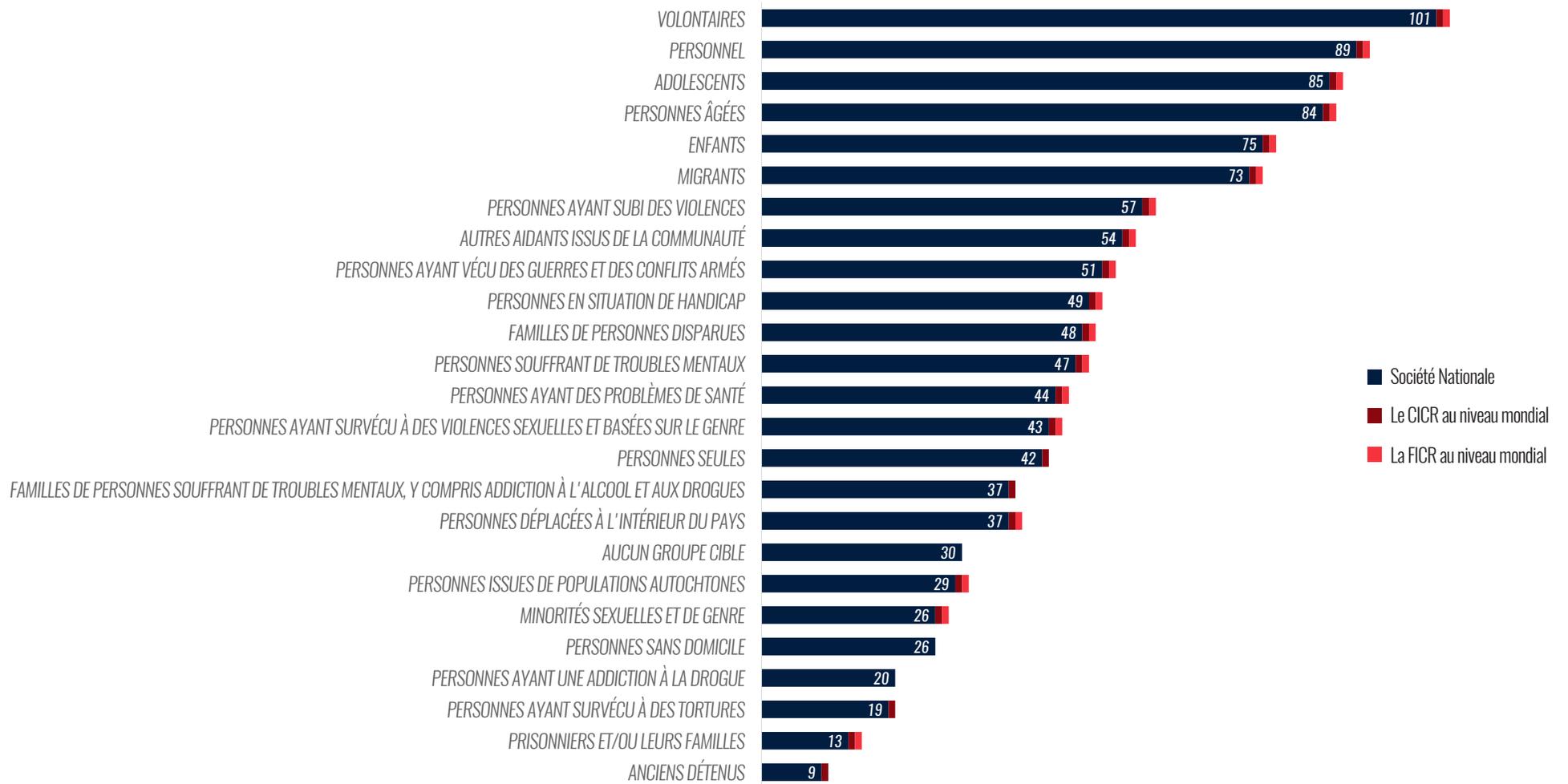


Figure 6 : Groupes ciblés pour des activités de santé mentale

Approche suivie pour les services de SM et/ou SPS y compris la mise à disposition de services numériques SM et/ou SPS

Les composantes du Mouvement suivent différentes approches quand elles dispensent des services de SM et/ou SPS : une approche spécifique, une approche intégrée/transversale, ou un mélange des deux.

Les résultats de l'enquête indiquent que les répondants du Mouvement assurent des activités de SM et/ou SPS en se servant de toutes ces approches. Lorsqu'il s'agit de fournir des services de SM et/ou de SPS, le Mouvement a une préférence marquée pour une combinaison alliant approche intégrée / de généralisation et approche autonome, ce qui confirme la tendance des années précédentes (2019 : 37 % (59 SN et la FICR), 2021 : 44 % (70 SN, la FICR et le CICR), 2023 : 44 % (71 SN, la FICR et le CICR)). Vient ensuite l'approche intégrée (2019 : 43 % (70 SN et le CICR) ; 2021 : 39 % (65 SN), 2023 : 34 % (57 SN)). L'approche autonome est la moins utilisée pour fournir des services de SM et/ou de SPS (2019 : 10 % (16 SN), 2021 : 7 % (11 SN), 2023 : 11 % (18 SN)), bien que cette approche ait gagné en popularité au cours des quatre dernières années. La figure 7 montre les approches utilisées en 2023.

L'exploration de services technologiques et basés sur Internet pour répondre aux besoins de SM et/ou de SPS peut permettre un élargissement progressif, fondé sur des données probantes et efficace des approches traditionnelles en matière de soins. Plus de la moitié des répondants (52 % : 83 SN, la FICR et le CICR) ont déclaré assurer des

activités ou des prestations de SM et/ou de SPS sur support numérique en 2023 et 12 % (20 SN) prévoient de le faire dans 1 à 2 ans.

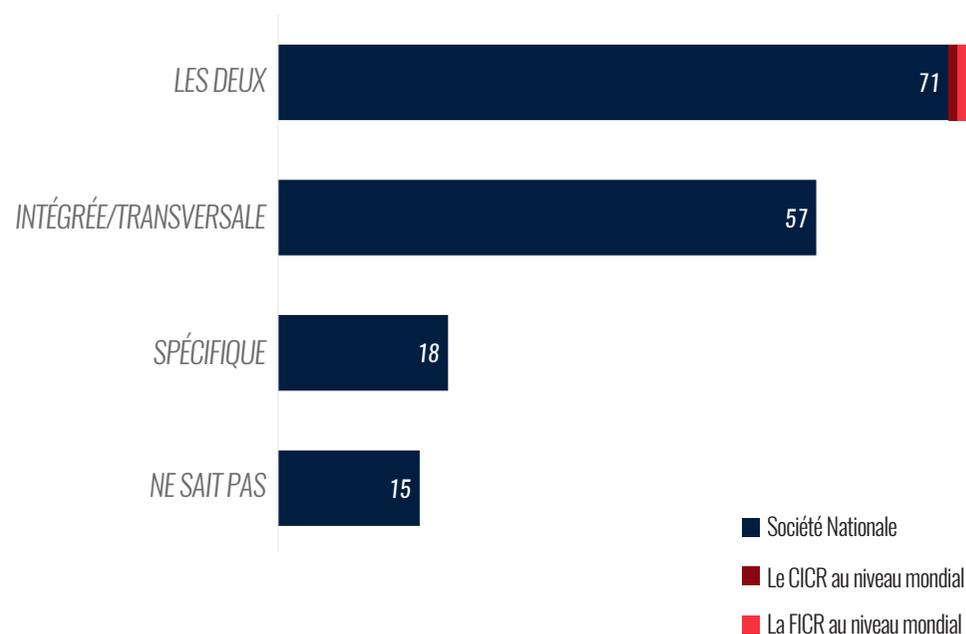


Figure 7 : Approches suivies dans la prestation de soutien en santé mentale et/ou psychosocial

Systemes en place pour assurer la qualite

Le Mouvement veille à s'assurer qu'un soutien de qualite est apporte. 50 % (81 SN, la FICR et le CICR) des repondants ont mis en place des mecanismes de supervision pour les activites de SM et/ou SPS qu'ils proposent. On observe une diminution par

rapport aux 59 % (96 SN, la FICR et le CICR) de 2021 mais le resultat reste au-dessus des 48 % de 2019 (77 SN, la FICR et le CICR). La figure 8 permet de comparer les donnees de 2019, 2021 et 2023.

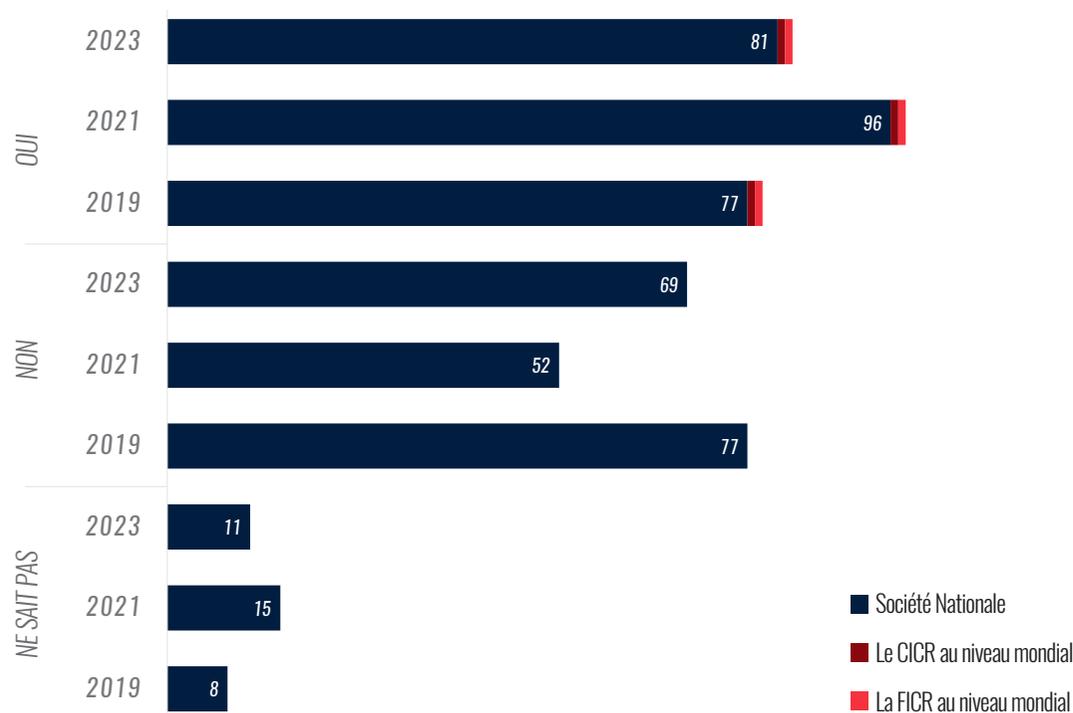


Figure 8 : SN ayant mis en place des mecanismes de supervision pour assurer la qualite de vos activites en matiere de sante mentale et/ou de soutien psychosocial

Par ailleurs, 81 % (133 SN, la FICR et le CICR) indiquent qu'ils disposent d'un système pour contrôler les activités de SM et/ou SPS de leur organisation. Comme en 2019 (59 % : 95 SN, la FICR et le CICR) et 2021, documenter le nombre de bénéficiaires engagés dans une activité était l'outil le plus utilisé en 2023 (69 % : 112 SN, la FICR et le CICR). L'option de réponse « outils psychométriques » n'était pas intégrée dans l'étude de base, il n'y a donc pas de valeurs disponibles pour cette catégorie en 2019. Voir figure 9 pour de plus amples informations.

Si aucun système de suivi n'a été mis en place, c'est en raison d'un manque de fonds ou à des fonds limités (32 % : 22 SN), suivie par le manque de personnel capable d'analyser les données (26 % : 18 SN) puis par le manque d'expertise technique ou une expertise technique limitée (25 % : 17 SN).

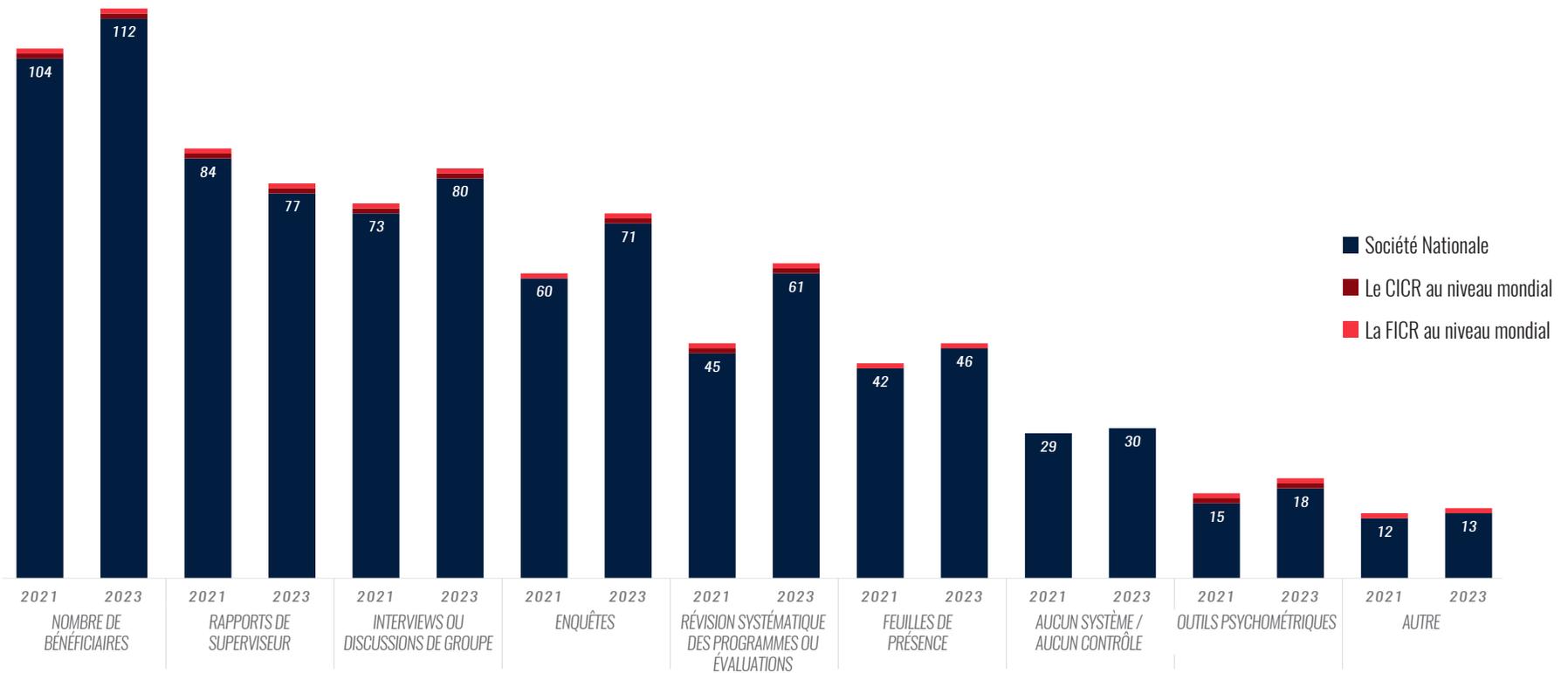


Figure 9 : Types de système de suivi de la SM et/ou du SPS en place

SM et/ou SPS lors de situation d'urgence

Lors des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, les besoins en SM et/ou SPS augmentent considérablement. Le Mouvement joue un rôle spécifique et a pour mission de traiter les besoins humanitaires.

De plus en plus de Sociétés Nationales proposent des activités de SM et/ou de SPS en cas de situations d'urgence, soit 93 % (151 SN, la FICR et le CICR) des répondants en 2023, contre 90 % des répondants (146 SN, la FICR et le CICR) en 2019. La figure 10 ci-dessous montre la répartition géographique des répondants en 2023.

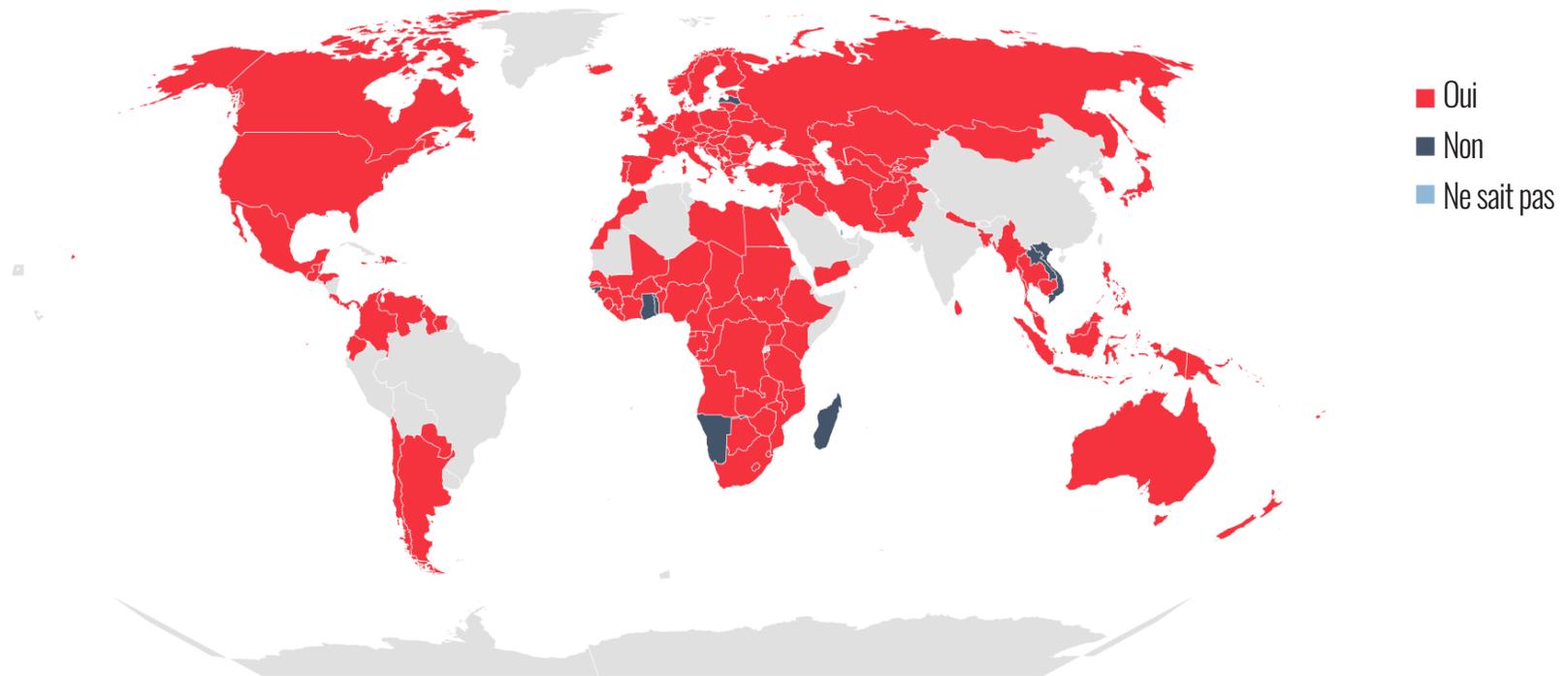


Figure 10 : Mise à disposition de soins de santé mentale et/ou de soutien psychosocial lors de situations d'urgence

Protection des données et confidentialité

En 2023, le nombre de SN ayant mis en place un système de protection des données et de confidentialité a augmenté. En 2019, 41 % des répondants (66 SN, la FICR et le CICR) disposaient de systèmes d'information pour assurer la confidentialité et la protection des données personnelles. En 2021, le nombre des répondants disposant de

tels' systemes a augmenté de 18 % (48 % : 79 SN, la FICR et le CICR). En 2023, le nombre a continué d'augmenter pour atteindre 52 % des répondants (84 SN, la FICR et le CICR) ayant mis en place un système.

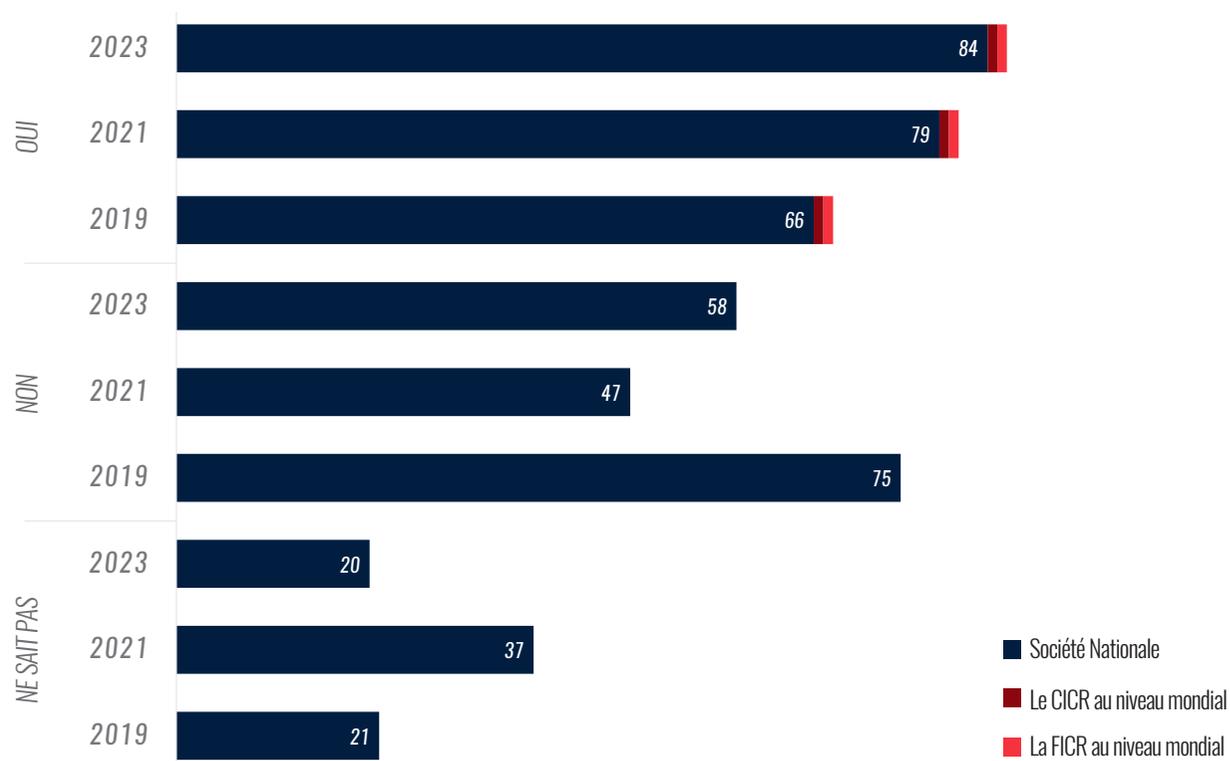


Figure 11 : Systèmes de protection des données et de confidentialité en place

Santé mentale et bien-être psychosocial du personnel et des volontaires

La santé mentale et le bien-être du personnel et des volontaires revêt une importance cruciale pour le Mouvement. Par conséquent, l'accent est donc particulièrement mis sur le personnel et les volontaires en matière d'activités de SM et/ou de SPS. Comme en 2021, les trois-quarts des répondants (120 SN, la FICR et le CICR) de 2023 indiquent avoir mis en place des systèmes pour soutenir la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires (figure 12).

La plupart des SN, la FICR et le CICR (52 % : 87 SN, la FICR et le CICR) proposent un soutien psychologique au personnel et aux volontaires (en interne et/ou en externe), 50 % (81 SN, la FICR et le CICR) organisent des activités sur les soins personnels et 47 % (75 SN, la FICR et le CICR) dispensent des formations aux soins personnels et un renforcement des capacités.

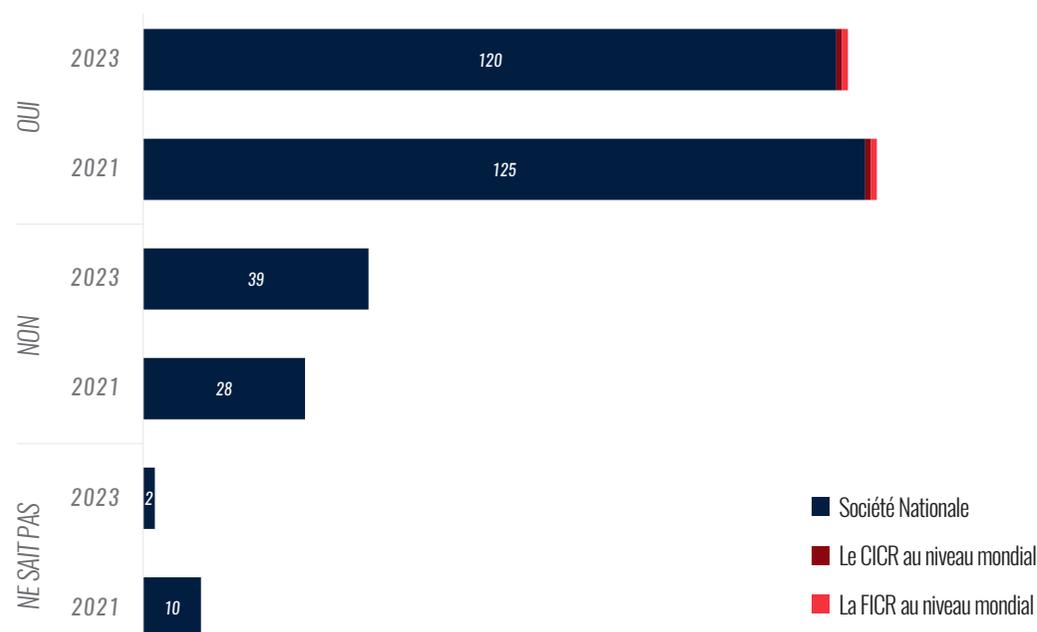


Figure 12 : Composantes ayant mis en place des systèmes pour soutenir la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires

Ressources humaines pour la SM et/ou le SPS

Le Mouvement a du personnel et des volontaires impliqués dans les activités de SM et/ou SPS. En 2019, 74 % (120 SN, la FICR et le CICR) ont indiqué avoir au moins un point focal pour la SM et/ou le SPS dans leur organisation. On observe une augmentation continue du nombre de points focaux de 2021 à 2023, où 82 % (134 SN, la FICR et le CICR) déclarent avoir identifié un ou plusieurs points focaux. L'enquête définit le « point focal » comme un représentant de la composante du Mouvement qui est responsable de la SM et/ou du SPS au sein de son organisation (soit seul, soit en collaboration avec une ou plusieurs autres personnes) et à qui les ressources et les capacités adéquates doivent être attribuées par la SN/composante du Mouvement qu'il représente.

Si la SN/composante du Mouvement indiquait avoir un ou plusieurs points focaux, il lui était demandé dans le questionnaire de cette année sur quoi cette personne mettait l'accent (par rapport à la programmation ou aux ressources humaines). L'enquête 2023 indique que la majorité des points focaux, à savoir 62 % (101 SN, la FICR et le CICR), se concentrent à la fois sur la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel des programmes de SM et/

ou de SPS et des volontaires des ressources humaines. Il s'agit d'une augmentation de 9 % par rapport à 2021, année au cours de laquelle le personnel de 87 SN, de la FICR et du CICR se concentre à la fois sur la programmation et les ressources humaines. 12 % (16 SN) se concentrent uniquement sur la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires, et 13 % (17 SN) uniquement sur les activités et programmes de SM et/ou SPS.

En ce qui concerne le personnel du Mouvement, 29 % des répondants (48 SN) ont moins de cinq membres du personnel impliqués dans les activités de SM et/ou de SPS, tandis que 28 % (47 SN) en ont entre 5 et 19, 15 % (25 SN) ont entre 20 et 49 membres, 8 % (13 SN et la FICR) entre 50 et 99, et 18 % (30 SN et le CICR) ont plus de 100 membres du personnel impliqués dans ces activités.

Le Mouvement compte collectivement plus de 2 700 travailleurs sociaux, 1 700 psychologues, plus de 170 psychiatres et plus de 5 500 agents de santé communautaire travaillant dans ce domaine.

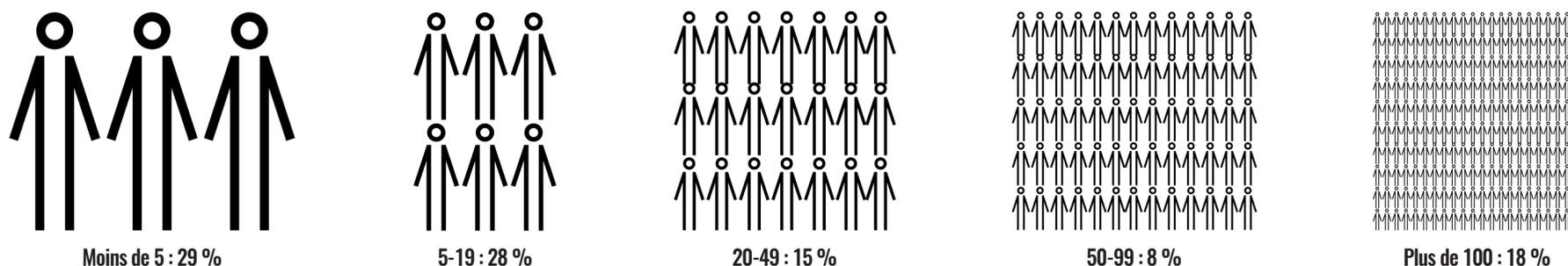


Figure 13 : Personnel impliqué dans les activités de santé mentale et/ou de soutien

En ce qui concerne les volontaires, 12 % (20 NS) ont moins de cinq volontaires impliqués dans les activités de SM et/ou de SPS, 20 % (32 SN) en ont entre 5 et 19, 10 % (17 SN) en ont entre 20 et 49, 10 % (16 SN) en ont entre 50 et 99, tandis que la majorité, 42 % des répondants (68 SN), ont plus de 100 volontaires. 6 % (9 SN) ont répondu « Ne sait pas ». Toutefois, dans certains cas, la FICR et le CICR travaillent directement avec les volontaires.

Plus de 14 800 travailleurs sociaux, 4 600 psychologues, 420 psychiatres, 14 300 travailleurs communautaires, ainsi que plus de 53 400 personnes ayant d'autres profils travaillent bénévolement dans ce domaine au sein des 163 SN ayant répondu.

Collectivement, il est indiqué que plus de 79 500 membres du personnel et volontaires ont été formés au soutien psychosocial de base au sein des 163 SN, de la FICR et du CICR l'année passée, contre 27 000 employés et volontaires en 2019 et 40 000 en 2021. Soit une croissance continue de plus de 100 %.

Comme expliqué dans la Politique de SM et/ou SPS du Mouvement, cette enquête

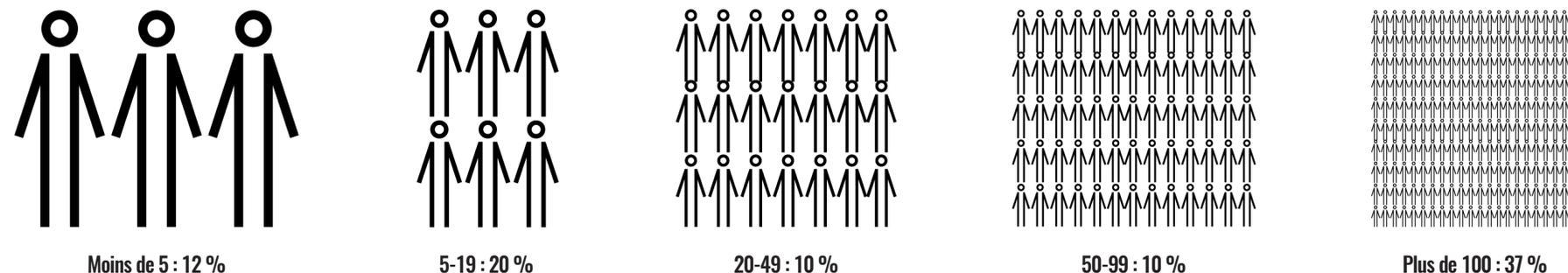


Figure 14 : Volontaires impliqués dans les activités de santé mentale et/ou de soutien psychosocial

considère le soutien psychosocial de base comme le premier niveau du Cadre SM et/ou SPS, représenté par des activités qui favorisent la santé mentale et le bien-être psychosocial, la résilience, ainsi que les activités d'interactions sociales et de cohésion sociale au sein des communautés. Les activités à ce niveau sont souvent intégrées dans les secteurs de la santé, de la protection et de l'éducation et doivent être accessibles aux populations concernées. Des informations plus complètes sur le Cadre SM et/ou SPS du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont disponibles dans la [bibliothèque du Centre psychosocial de la FICR](#).

Le nombre de membres du personnel et de volontaires formés aux premiers soins psychologiques (PSP) a également augmenté de manière continue et significative, passant de 42 000 en 2019 à plus de 88 000 en 2021 et plus de 202 000 in 2023.

Il faut noter que tous les chiffres spécifiques concernant le personnel et les volontaires sont susceptibles d'être supérieurs, car les répondants ont indiqué zéro lorsqu'ils ne connaissaient pas les nombres exacts.

En 2023, 42 % (68 SN, la FICR et le CICR) ont répondu « oui » lorsqu'il leur a été demandé si, au cours des 12 derniers mois, la direction et les autres responsables dans les composantes du Mouvement ont reçu une formation sur l'importance et les avantages de la santé mentale et du bien-être psychosocial du personnel et des volontaires. En 2021, ce chiffre s'élevait à 45 % (73 SN, FICR et CICR). Comme en 2021, les thèmes de formation comprenaient les PSP, le soutien psychosocial de base, la prise en charge du personnel et des volontaires, la gestion du stress, les réponses liées à la SM et/ou au SPS en situations d'urgence et les formations et activités de soin de soi.

Ressources d'apprentissage et besoins de formation du personnel et des volontaires

Le Mouvement a développé une large gamme de ressources d'apprentissage comme des manuels et des cours à l'attention du personnel et des volontaires. Comme le montre la figure 15, la plupart des répondants (2019 : 58 % : 90 SN et la FICR, 2021 : 55 % : 90 SN et la FICR) indiquent utiliser en 2023 des ressources d'apprentissage du Centre Psychosocial de la FICR (58 % : 95 SN et la FICR). 44 % des répondants (72 SN et la FICR) utilisent des manuels adaptés du Centre Psychosocial de la FICR.

Les ressources les plus utilisées et adaptées par les SN correspondent à divers documents sur les premiers secours psychologiques, le soutien psychosocial à base communautaire et les soins au personnel et aux volontaires. 18 % (28 SN et la FICR) indiquent qu'ils utilisent d'autres ressources d'apprentissage du Mouvement, et 31 % (49 SN, la FICR et le CICR) utilisent d'autres ressources d'apprentissage au cours de leurs formations (venant, par exemple, d'autres agences produisant des ressources sur les questions de SM et/ou de SPS). Les lignes directrices du Inter-Agency Standing

Committee (IASC), les ressources des agences des Nations Unies et les ressources spécifiques à chaque pays sont parmi les plus fréquemment citées.

Cependant, il existe un besoin important d'assistance technique en matière de formations et d'orientation pour les programmes/activités. En effet, 79 % (128 SN, la FICR et le CICR) expriment un besoin dans ce domaine. Les répondants des SN ont exprimé un besoin global de bénéficier de davantage de formations. Parmi les domaines cités se trouvent la prise en charge spécifique du personnel et des volontaires ainsi que le suivi des activités de SM et/ou SPS.

Plus de la moitié des répondants (59 % : 102 SN, la FICR et le CICR) déclarent ressentir le besoin de concevoir de nouvelles formations ou outils, sur des services ou activités spécifiques de SM et/ou de SPS fournis par leurs organisations.

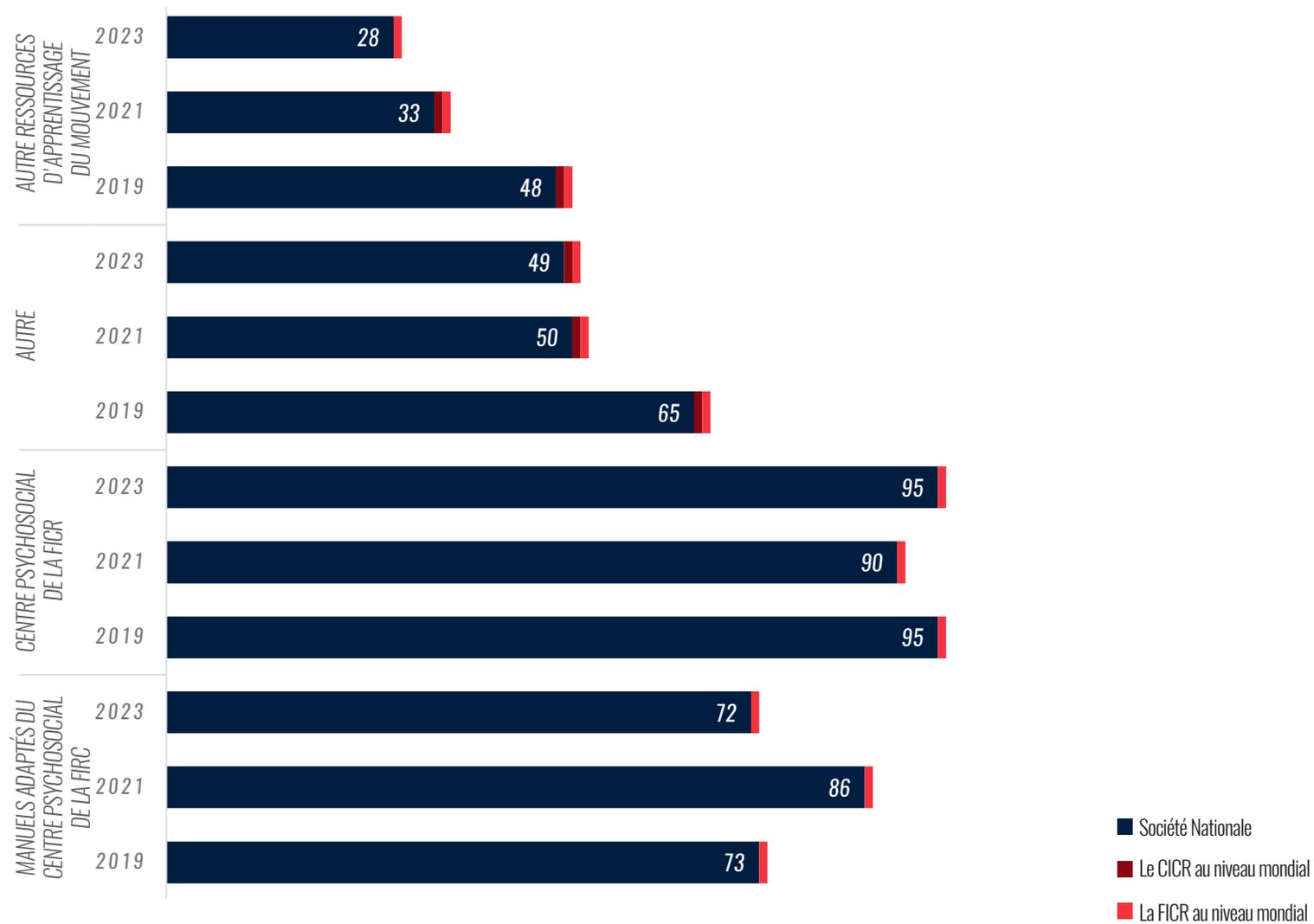


Figure 15 : Ressources d'apprentissage utilisées pour la formation du personnel et des volontaires

Budget dédié à la SM et/ou au SPS

Chaque composante du Mouvement est totalement indépendante et responsable de son propre plan budgétaire. Par conséquent, le budget consacré à la SM et/ou au SPS sont très variés. 25 % des répondants (43 SN), contre 34 % (55 SN) en 2019, n'ont pas de budget dédié aux activités de SM et/ou SPS, ce qui reflète la situation de nombreux répondants. Cela peut s'expliquer par le fait que de nombreuses activités sont menées dans le cadre d'une approche intégrée où la SM et/ou le SPS sont proposés dans le cadre d'autres services/activités et que, par conséquent, le budget n'est pas comptabilisé spécifiquement dans ce domaine, mais est inclus dans d'autres secteurs. 15 % (25 SN) ont un budget compris entre 1 000 et 50 000 CHF, 10 % (17 SN) ont un budget compris entre 50 001 et 100 000 CHF et 7 % (12 SN) ont un budget compris entre 100 001 et 150 000 CHF. 2 % des SN ayant répondu (14 SN en 2023 contre 5 % : 8 SN en 2019) déclarent avoir le budget maximum indiqué, à savoir 150 001 à 200 000 CHF. De plus, le même nombre de répondants qu'en 2019, soit 12 % des répondants (20 SN, la FICR et le CICR), ont des budgets différents des fourchettes indiquées, ou des budgets qui sont inclus dans ou basés sur d'autres budgets. 18 % (29 SN) des répondants ont indiqué ne pas savoir quel budget était réservé à ce domaine.

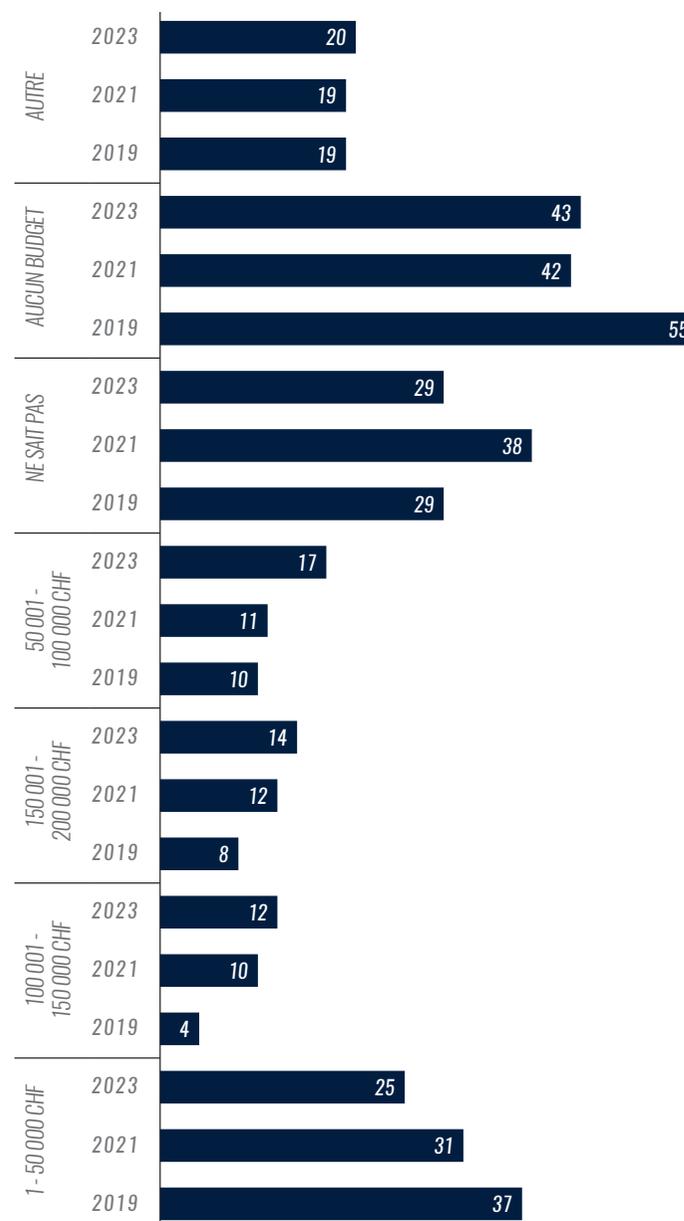


Figure 16 : Budgets annuels dédiés à des activités de santé mentale et/ou de soutien psychosocial

Collaboration en matière de SM et/ou SPS

Le Mouvement reçoit un soutien de différentes parties prenantes et sous différents formes. Les données de l'enquête indiquent que le soutien le plus courant reçu par les SN est de nature technique, apporté notamment par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (113 SN : 69 %), les Sociétés Nationales partenaires (SNP) (75 SN : 46 %), les gouvernements des différents pays impliqués (70 SN : 43 %) et le CICR (59 SN : 36 %).

Le deuxième type de soutien le plus fréquent est le financement. Les SN indiquent que la FICR (73 SN : 45 %), les SNP (61 SN : 37 %) et le CICR (46 SN : 28 %) contribuent au financement de la mise en place ainsi qu'à la programmation des services de SM et/ou SPS. Cependant, cette collaboration semble très limitée avec les donateurs individuels, le secteur privé, les agences des Nations Unies et les universités.



Figure 17 : Type de collaboration en fonction des parties prenantes

Les problèmes faisant ou ayant fait obstacle à la collaboration entre les partenaires du Mouvement cités sont – comme en 2021 – le manque de financement même en cas d'accord (2023 : 47 % : 76 SN et la FICR ; 2021 : 53 % : 85 SN, la FIRC et le CICR), la rotation des effectifs (42 % : 67 SN, la FICR et le CICR) et l'aspect chronophage de la mise en œuvre des activités (35 % : 56 SN, la FICR et le CICR).

La figure 18 illustre l'évaluation par les répondants des difficultés qu'ils rencontrent quand ils explorent les possibilités de collaboration au sein du Mouvement.

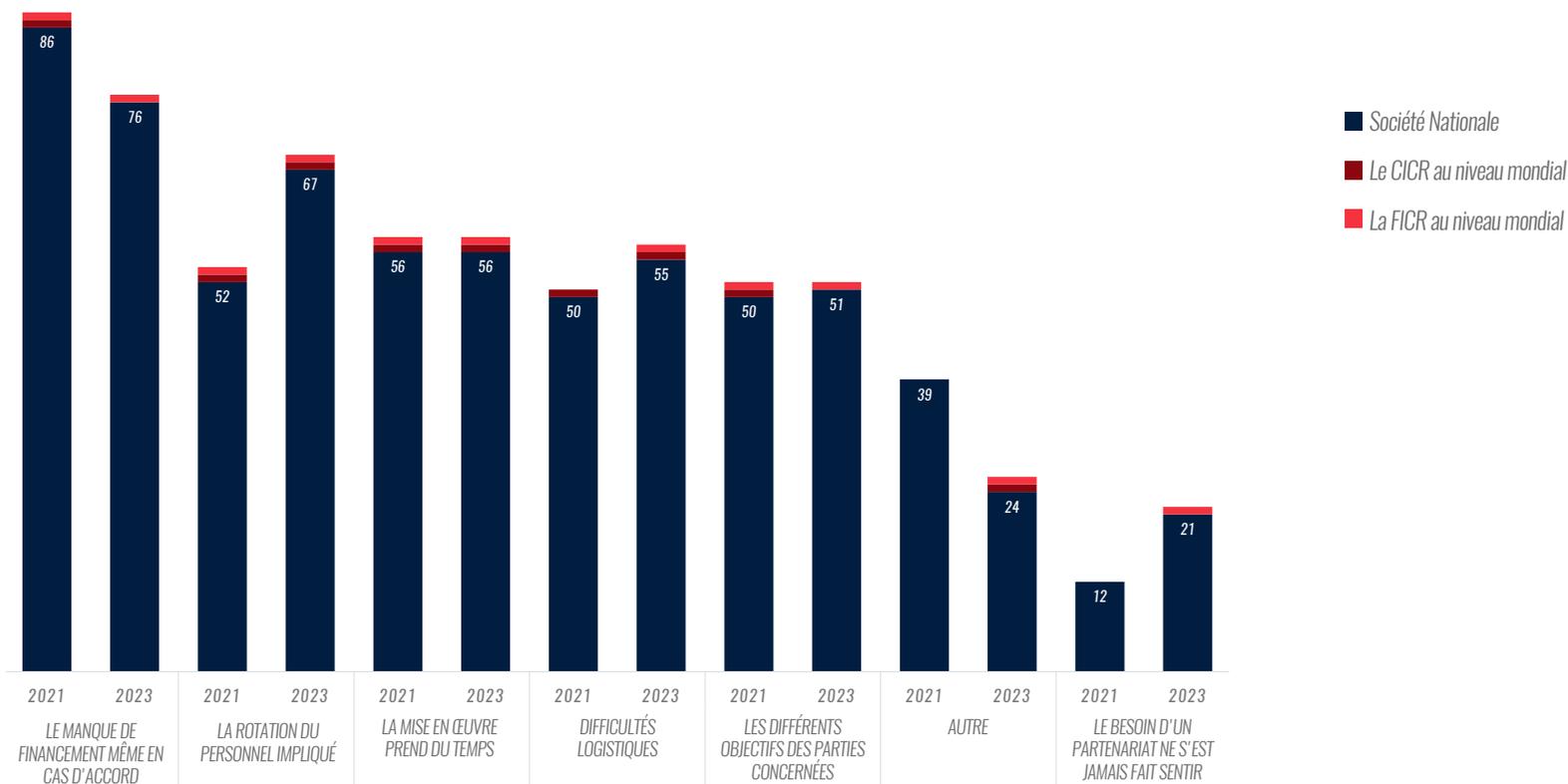


Figure 18 : Types de problèmes posés par la collaboration avec différents partenaires

Problèmes et lacunes dans la prestation des services de SM et/ou SPS

Les trois enquêtes ont indiqué que les « contraintes budgétaires » ou la « disponibilité limitée du budget » sont les plus grands obstacles à la mise en œuvre des activités de SM et/ou de SPS. 78 % des répondants (127 SN, la FICR et le CICR) en 2023, contre 83 % (135 SN et la FICR) en 2019, ont mentionné ces difficultés liées au manque et/ou à la limitation des fonds. Le deuxième obstacle le plus important en 2023 est lié aux

difficultés rencontrées au sein de l'organisation (50 % : 80 SN, la FICR et le CICR). Le troisième concerne le manque ou l'accès limité à une expertise technique, c'est-à-dire des manuels, des formations et des spécialistes (42 % : 68 SN et la FICR). La figure 19 offre une vision d'ensemble des différents problèmes.

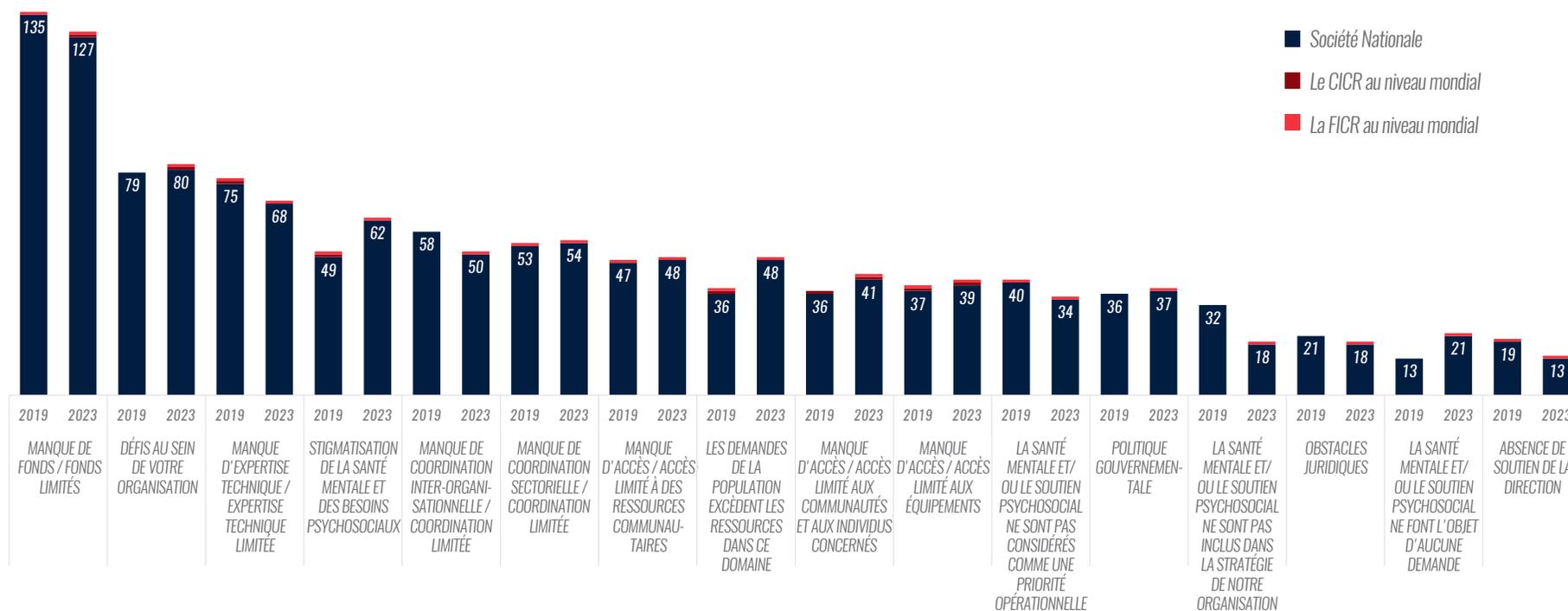


Figure 19 : Lacunes perçues dans la prestation des activités de santé mentale et/ou de soutien psychosocial

Recherche, plaidoyer et rôle national de la SM et/ou SPS

Le Mouvement est engagé dans la diplomatie humanitaire afin de sensibiliser et financer les services de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi que dans la recherche afin de documenter son travail et étayer l'élaboration d'approches innovantes.

C'est aujourd'hui plus vrai que jamais, 72 % des répondants (116 SN, la FICR et le CICR) contre 58 % en 2019 (97 SN, le CICR et la FICR) sont engagés dans la diplomatie humanitaire sur des thèmes ou des questions liés à la SM et/ou au SPS. La figure 20 montre l'augmentation du nombre de SN qui plaident en faveur de services de SM et/ou de SPS.

Le nombre de SN impliquées dans la recherche sur la SM et/ou les SPS est resté relativement stable au cours des quatre dernières années. En 2019, 31 SN, la FICR et le CICR (20 %) avaient indiqué être ou avoir été impliqués dans la recherche en SM et/ou SPS, tandis que 32 SN, la FICR et le CICR (21 %) se sont engagés dans des recherches en 2023.

34 % des SN (54 SN) ayant répondu à l'enquête de 2023 indiquent que leur rôle dans la dispense de services de SM et/ou SPS est expressément mentionné dans les lois et politiques nationales de santé publique et qu'elles ont des accords spécifiques avec les autorités publiques (37 % : 60 SN). Ces deux indicateurs sont en baisse par rapport aux données de 2021, où 48 % (79 SN) des répondants indiquent que leur rôle dans la dispense de services de SM et/ou SPS est mentionné dans les lois et politiques nationales de santé publique et (42 % : 68 SN) des répondants ont des accords spécifiques avec les autorités publiques.

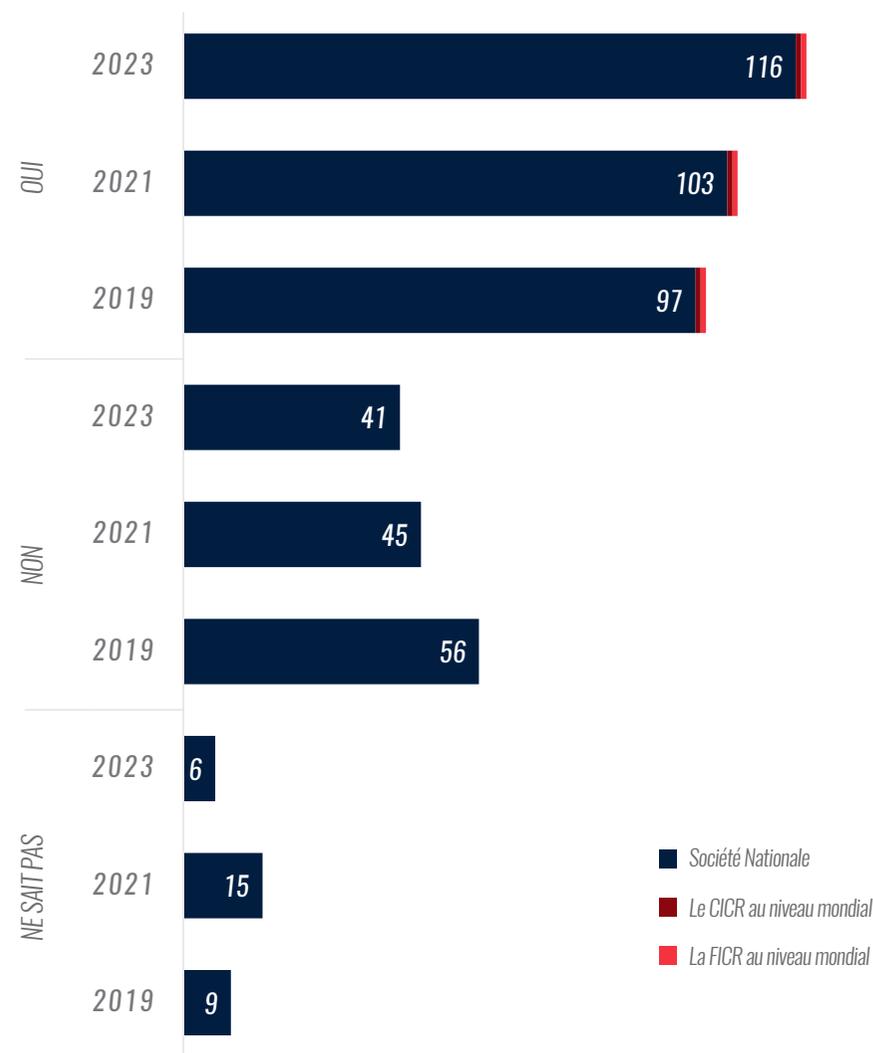


Figure 20 : Travail en collaboration avec la diplomatie humanitaire sur des thèmes ou des questions liés à la SM et/ou au SPS.

Cependant, 65 % (106 SN) des SN interrogées sont mentionnées dans les plans nationaux de santé publique ou de gestion des catastrophes, ce qui constitue une augmentation significative par rapport aux 27 % (45 SN) enregistrés en 2021.

En outre, la plupart des SN (68 % : 111 SN) sont incluses en tant que participantes dans les mécanismes humanitaires inter-agences pertinents en matière de SM et/ou SPS (2019 : 63 % : 103 SN), et plus de la moitié (54 % : 87 SN) sont incluses dans les comités interministériels ou départementaux de leur gouvernement respectif (2019 : 50 % : 82 SN).

Les SN travaillant comme auxiliaires des autorités publiques, il est essentiel de comprendre si celles-ci reconnaissent la SM et/ou le SPS comme l'un des éléments de réponse aux catastrophes et aux urgences.

La SM et/ou le SPS sont mentionnés dans les lois, les politiques ou les plans de préparation et de réponse aux pandémies des gouvernements, selon 52 % des répondants (84 SN). La SM et/ou le SPS sont également mentionnés dans les lois, politiques ou plans de gestion des risques de catastrophes selon 56 % (92 SN) des répondants, tandis que 44 % (72 SN) des gouvernements, selon les répondants, signalent la SM et/ou le SPS dans les plans de réponse aux conflits ou à la violence.

Plans pour l'avenir

Les activités de SM et/ou de SPS continuent d'augmenter. Comme en 2021, environ la moitié des répondants (79 SN et le CICR) envisagent d'étendre leurs activités dans ce domaine en 2023. En outre, 40 % (65 SN et le CICR) souhaitent intégrer ou généraliser leurs activités, c'est-à-dire inclure la SM et/ou le SPS dans d'autres

activités du programme. Cela comprend aussi une augmentation du personnel et des volontaires ayant des notions en SPS et sachant comment intégrer cette approche dans leurs activités. 5 % (8 SN) prévoient de conserver le même niveau d'activité en matière de SM et/ou SPS.

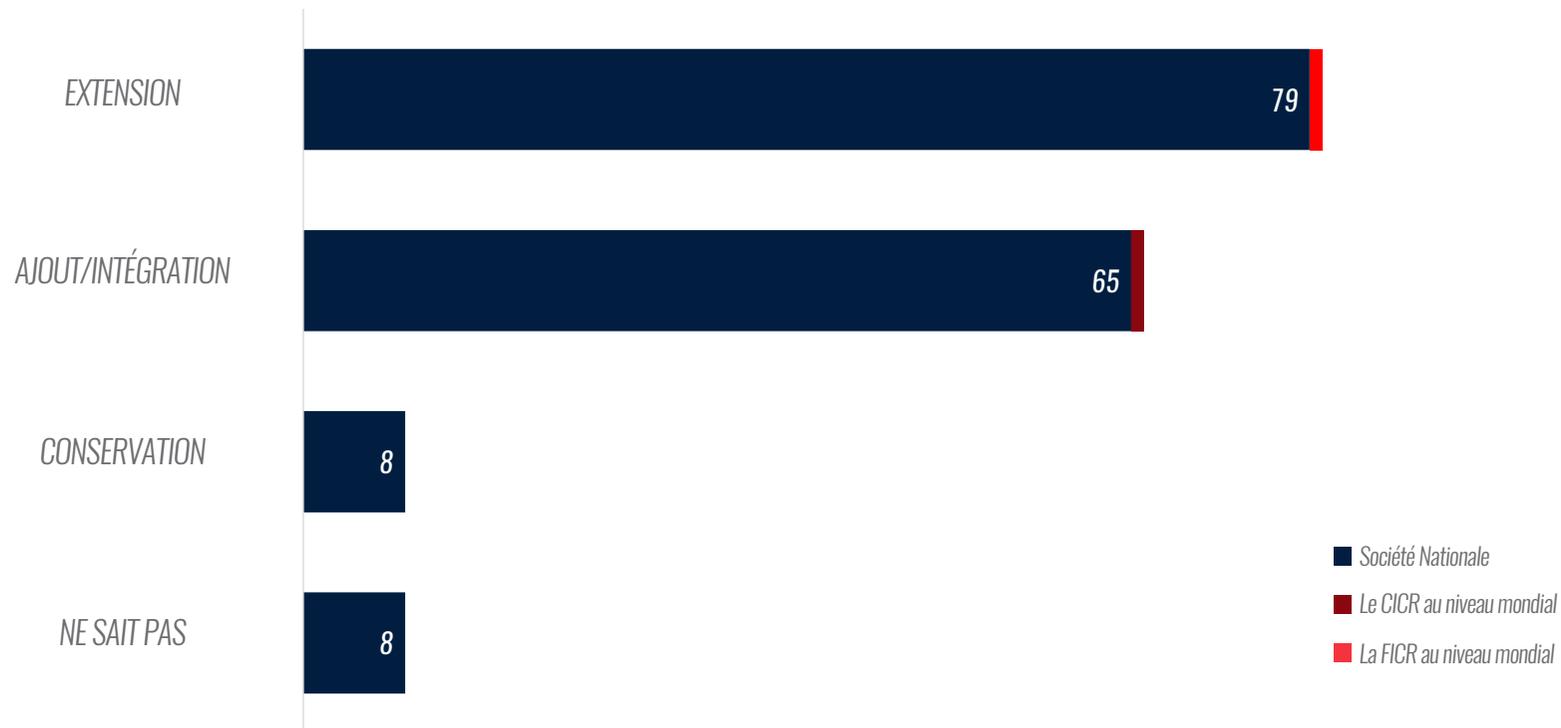


Figure 21 : Projets d'extension, d'intégration, de conservation ou de réduction des activités de santé mentale et/ou de soutien psychosocial

Conclusion

L'enquête sur la santé mentale et le soutien psychosocial (SM et/ou SPS) menée à l'échelle du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2023 révèle des progrès et un engagement continus, mais aussi des difficultés persistantes dans les efforts déployés par le Mouvement pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et mettre ainsi en œuvre la politique en matière de SM et/ou de SPS. Les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR continuent de fournir un large éventail d'activités de services de SM et/ou de SPS conformément à leurs mandats, engagements et rôles auxiliaires respectifs. Les premiers soins psychologiques (PSP) restent une activité cruciale, proposée par 83 % des répondants, garantissant un soutien immédiat pendant les crises. L'accent mis sur le bien-être du personnel et des volontaires reflète la reconnaissance par le Mouvement de leur rôle vital et de leur résilience selon 76 % des répondants participant à des activités de soins.

Malgré des défis tels que le financement limité (78 % des répondants citant les contraintes financières comme un obstacle majeur) et les lacunes en matière d'expertise technique (signalées par 42 % des répondants), la détermination du Mouvement à développer les activités de SM et/ou de SPS demeure manifeste. Près de la moitié des répondants envisagent d'étendre leurs programmes de SM et/ou SPS et 40 % des répondants ont pour objectif d'intégrer la MH et/ou le SPS dans d'autres activités de programme, reflétant une approche holistique de soutien.

En outre, le nombre croissant de personnel et de volontaires formés au soutien psychosocial de base et aux premiers secours psychologiques démontre l'engagement du Mouvement à renforcer ses capacités. La reconnaissance du rôle des Sociétés Nationales par les

autorités nationales souligne son importance pour répondre aux besoins de santé mentale et psychosociaux au niveau national, 65 % des Sociétés Nationales étant mentionnées dans les plans nationaux de santé publique ou de gestion des catastrophes.

Pour résumer, même si les défis persistent, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge continue de réaliser des progrès significatifs dans le domaine de la SM et/ou du SPS. Les données présentées dans ce rapport dressent un bilan précieux, offrant un aperçu de l'évolution des activités de SM et/ou SPS au sein du Mouvement au cours des quatre dernières années, soit depuis l'adoption de la politique de SM et/ou de SPS et de la résolution SM et/ou SPS en 2019. Il est évident que la détermination du Mouvement à fournir un soutien essentiel en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans les situations d'urgence reste inébranlable. La collaboration et le soutien, tant au sein du Mouvement que de la part de partenaires extérieurs, seront essentiels pour surmonter les contraintes financières et techniques et faire progresser ces services indispensables. Il sera également impératif d'intégrer les travaux des groupes de travail de la Feuille de Route sur la SM et/ou le SPS dans les activités en cours, en les reliant aux réseaux déjà existants au sein du Mouvement et en renforçant ainsi les capacités collectives du Mouvement à fournir un soutien essentiel en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pendant les situations d'urgence et par la suite. Les données de l'enquête 2023 constitueront sans aucun doute une ressource essentielle pour la planification future et les efforts de sensibilisation, garantissant que le Mouvement continue d'avoir un impact significatif sur le bien-être mental des communautés dans le monde entier.

Nous remercions pour leur participation à cette enquête :

Société Afghane du Croissant-Rouge	Croix-Rouge Tchèque	Croix-Rouge Lettonne	Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan	Société de la Croix-Rouge du Sri Lanka
Croix-Rouge Albanaise	Croix-Rouge Danoise	Croix-Rouge Libanaise	Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan	Croix-Rouge du Suriname
Croissant-Rouge Algérien	Société de la Croix-Rouge de Dominique	Société de la Croix-Rouge de Lesotho	Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran	Croix-Rouge Suédoise
Croix-Rouge Américaine	Croix-Rouge de la République Dominicaine	Société de la Croix-Rouge Libérienne	Société du Croissant-Rouge du Turkménistan	Croix-Rouge Suisse
Croix-Rouge Andorrane	Croix-Rouge Equatorienne	Croissant-Rouge Libyen	Société du Croissant-Rouge d'Ouzbékistan	Croissant-Rouge Arabe Syrien
Croix-Rouge Angolaise	Société Egyptienne du Croissant-Rouge	Société de la Croix-Rouge Lituanienne	Croix-Rouge du Bénin	Société nationale de la Croix-Rouge de Tanzanie
Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda	Croix-Rouge d'Estonie	Croix-Rouge Luxembourgeoise	Croix-Rouge du Cap-Vert	Société de la Croix-Rouge de la Barbade
Croix-Rouge Argentine	Société de la Croix-Rouge Ethiopienne	Société de la Croix-Rouge Malgache	Croix-Rouge du Tchad	La Société canadienne de la Croix-Rouge
Société de la Croix-Rouge Arménienne	Société de la Croix-Rouge des Fidji	Société de la Croix-Rouge du Malawi	Croix-Rouge de Guinée équatoriale	La Société de la Croix-Rouge de Gambie
Croix-Rouge Australienne	Croix-Rouge Finlandaise	Société du Croissant-Rouge de Malaisie	Croix-Rouge de Monaco	Société de la Croix-Rouge du Guyana
Croix-Rouge Autrichienne	Croix-Rouge Française	Croix-Rouge Malienne	Croix-Rouge de Monténégro	Croix-Rouge Néerlandaise
Société du Croissant-Rouge de Bahreïn	Société de la Croix-Rouge Gabonaise	Société de la Croix-Rouge des Îles Marshall	Croix-Rouge de Macédoine du Nord	Société du Croissant-Rouge Palestinien
Société du Croissant-Rouge du Bangladesh	Croix-Rouge Allemande	Société de la Croix-Rouge de l'Île Maurice	Croix-Rouge de la République Démocratique du Congo	Croix-Rouge de Serbie
Société de la Croix-Rouge de Baphalali Eswatini	Société de la Croix-Rouge du Ghana	Croix-Rouge Mexicaine	Société de la Croix-Rouge de Côte-d'Ivoire	Société de la Croix-Rouge de Bosnie-Herzégovine
Croix-Rouge Biélorusse	Société de la Croix-Rouge de la Grenade	Croix-Rouge de Micronésie	Société de la Croix-Rouge de Géorgie	Croix-Rouge nationale de la République de Corée
Croix-Rouge Belge	Croix-Rouge Guatémaltèque	Société de la Croix-Rouge de Mongolie	Société de la Croix-Rouge de Guinée	La Société russe de la Croix-Rouge
Société de la Croix-Rouge du Belize	Société de la Croix-Rouge de Haïti	Croissant-Rouge Marocain	Société de la Croix-Rouge de Guinée-Bissau	La Croix-Rouge des Îles Salomon
Société de la Croix-Rouge du Botswana	Croix-Rouge Hellénique	Société de la Croix-Rouge du Mozambique	Société de la Croix-Rouge du Niger	Société de la Croix-Rouge Sud-africaine
Croix-Rouge Britannique	Croix-Rouge Hondurienne	Société de la Croix-Rouge du Myanmar	Société de la Croix-Rouge du Panama	Croissant-Rouge Soudanais
Société du Croissant-Rouge du Brunei Darussalam	Croix-Rouge Hongroise	Croix-Rouge de Namibie	Croix-Rouge Roumaine	Société de la Croix-Rouge Thaïlandaise
Croix-Rouge Bulgare	Croix-Rouge Islandaise	Société de la Croix-Rouge du Népal	Société de la Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis	Société de la Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago
Société de la Croix-Rouge Burkinabè	Société de la Croix-Rouge Indonésienne	Croix-Rouge Néo-zélandaise	Croix-Rouge de Sainte-Lucie	Société de la Croix-Rouge d'Ouganda
Croix-Rouge du Burundi	Société du Croissant-Rouge Irakien	Société de la Croix-Rouge Nigériane	Croix-Rouge de Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Société de la Croix-Rouge du Timor oriental
Société de la Croix-Rouge Cambodgienne	Société de la Croix-Rouge Irlandaise	Croix-Rouge Norvégienne	Société de la Croix-Rouge de Samoa	Croix-Rouge Togolaise
Société de la Croix-Rouge du Cameroun	Israël - Magen David Adom en Israël	Croissant-Rouge du Pakistan	Croix-Rouge de São Tomé-et-Principe	Société du Croissant-Rouge Turc
Société de la Croix-Rouge Centrafricaine	Croix-Rouge Italienne	Société de la Croix-Rouge des Palaos	Société de la Croix-Rouge Sénégalaise	Société de la Croix-Rouge de Tuvalu
Croix-Rouge Chilienne	Croix-Rouge de la Jamaïque	Société de la Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée	Société de la Croix-Rouge de la Sierra Leone	Société de la Croix-Rouge d'Ukraine
Société de la Croix-Rouge Colombienne	Société de la Croix-Rouge Japonaise.	Croix-Rouge Paraguayenne	Société de la Croix-Rouge de Singapour	Croix-Rouge du Vénézuéla
Croix-Rouge Congolaise	Société Nationale Jordanienne du Croissant-Rouge	Croix-Rouge Philippine	Croix-Rouge Slovaque	Croix-Rouge du Viet Nam
Société de la Croix-Rouge des Îles Cook	Croissant-Rouge Kazakh	Croix-Rouge Polonaise	Croix-Rouge Slovène	Croissant-Rouge du Yémen
Croix-Rouge Costaricaine	Société de la Croix-Rouge Kenyane	Croix-Rouge Portugaise	Croix-Rouge du Soudan du Sud	Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)
Croix-Rouge Croate	Société de la Croix-Rouge de Kiribati	Société du Croissant-Rouge du Qatar	Croix-Rouge Espagnole	Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
Société de la Croix-Rouge de Chypre	Croix-Rouge Laotienne	Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan		

Points clés à retenir :



48 %

(79 SN et la FICR) envisagent d'étendre leurs activités de SM et/ou SPS



202 300

volontaires et personnel sont formés aux PSP



52 %

(84 SN, la FICR et le CICR) disposent d'un système pour assurer la confidentialité et la protection des données personnelles.



78 %

(127 SN, la FICR et le CICR) voient les contraintes financières comme un problème



93 %

(151 SN, la FICR et le CICR) assurent des activités de SM et/ou SPS en situation d'urgence



68 %

(111 SN, la FICR et le CICR) orientent vers des services de santé mentale plus spécialisés



21 %

(32 SN, la FICR et le CICR) sont impliqués dans la recherche en SM et/ou SPS



81 %

(133 SN, la FICR et le CICR) disposent d'un système de contrôle des activités de SM et/ou SPS



72 %

(116 SN, la FICR et le CICR) sont engagés dans la promotion de la SM et/ou du SPS

Personnel du Mouvement engagé dans la SM et/ou le SPS



Plus de 2 700 travailleurs sociaux



Plus de 1 700 psychologues



Près de 170 psychiatres



Près de 5 500 agents de santé communautaires

Volontaires du Mouvement engagés dans la SM et/ou le SPS



Plus de 14 800 travailleurs sociaux



Plus de 4 600 psychologues



Plus de 420 psychiatres



Plus de 14 300 agents de santé communautaires

Annexe

Les groupes de travail et leurs Domaines d'Action Prioritaires	Les codirections des groupes de travail (statut octobre 2021)	Modifications apportées à l'enquête de 2023 et 2021 par rapport à l'enquête initiale de 2019
<p>Groupe de travail 1</p> <p>Domaine d'Action Prioritaire 1 : Garantir un niveau élémentaire de soutien psychosocial et intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans les différents secteurs</p>	<p>Croix-Rouge Britannique : Sarah Davidson</p> <p>Centre Psychosocial de la FICR : Shona Whitton</p>	<p>Question initiale (2019) : Y a-t-il un ou plusieurs points focaux pour la santé mentale et/ou le soutien psychosocial au sein de votre organisation ?</p> <p>L'ajout à la question initiale est la définition de « point focal » : « Un point focal doit représenter la Société Nationale et être responsable de la santé mentale et du soutien psychosocial au sein de sa Société Nationale (soit seul, soit en collaboration avec une ou plusieurs autres personnes). Le point focal doit obtenir les ressources et les moyens appropriés de la SN/ composante du Mouvement qu'il représente. »</p> <p>Question ajoutée à l'enquête de 2021 : Veuillez indiquer l'axe de travail (et sélectionner toutes les réponses pertinentes pour tous vos points focaux) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Programmes et activités de SM et/ou SPS 2. Santé mentale et bien-être psychosocial du personnel et des volontaires. <p>Question initiale (2019) : Combien de volontaires et de membres du personnel sont formés au soutien psychosocial de base ?</p> <p>L'ajout à la question initiale est une définition du « soutien psychosocial de base » : « Le soutien psychosocial de base (le premier niveau de la pyramide) favorise la bonne santé mentale et le bien-être psychosocial, la résilience, ainsi que les interactions sociales et les activités de cohésion sociale au sein des communautés. Les activités à ce niveau sont souvent intégrées dans les secteurs de la santé, de la protection et de l'éducation et doivent être accessibles à 100 % des populations concernées, si possible. Ces activités comprennent par exemple les premiers secours psychologiques (PSP) et les activités de loisirs. Le soutien psychosocial de base peut être fourni par du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et/ou des membres de la communauté formés. »</p>

Groupe de travail 2

Domaine d'Action Prioritaire 2 :
Élaborer une approche holistique en matière de SMSPS entre les différentes composantes du Mouvement et en collaboration avec les autres acteurs

Croix-Rouge Danoise :
Louise Steen Kryger

CIRC :
Sarah Miller

Question initiale (2019) : Si vos activités en matière de santé mentale et/ou de soutien psychosocial sont soutenues, veuillez indiquer par qui :

Questions ajoutées à l'enquête de 2021 :

Votre organisation travaille-t-elle en collaboration (cela inclut l'assistance opérationnelle, l'assistance technique et toutes les formes d'activités de coordination sur le terrain) avec d'autres partenaires en matière de SM et/ou SPS ?

	Financement	Res- sources humaines	Soutien technique	Autre	Aucune collabora- tion
CICR					
FICR					
Sociétés Nationales partenaires					
Gouvernement (par ex. Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Santé)					
Donateurs particuliers					
Secteur privé					
Agences des Nations Unies					
Universités					
Autre					

Quelles sont les difficultés qui peuvent entraver (ou entravent déjà) la collaboration entre partenaires du Mouvement (c'est-à-dire l'élaboration et la mise en œuvre d'activités conjointes) ? Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes :

1. La mise en œuvre prend du temps
2. Les objectifs différents des parties concernées
3. La rotation du personnel impliqué
4. Le manque de financement même en cas d'accord
5. Les difficultés logistiques
6. Le besoin d'un partenariat ne s'est jamais fait sentir
7. Autre _____

Groupe de travail 3

Domaine d'Action Prioritaire 3 :
Protéger et favoriser la santé mentale et
le bien-être psychosocial du personnel et
des volontaires

**Croix-Rouge
Suédoise :**
Maite Zamacona

Siège du FICR :
Ines Hake

Questions ajoutées à l'enquête de 2021 :

Au cours des 12 derniers mois, la direction et les autres cadres de votre organisation (ex. conseil d'administration, branches) ont-ils reçu une formation sur l'importance et les avantages de la santé mentale et du bien-être psychosocial des personnels et des volontaires ? Le cas échéant, indiquez quelle formation ils ont reçue (au moins une heure) :

1. Oui _____
2. Non
3. Ne sait pas

Votre organisation dispose-t-elle de moyens pour soutenir la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires ?

1. Oui _____
2. Non
3. Ne sait pas

Indiquez les systèmes mis en place :

1. Activités de soins de soi (ex. séances de sensibilisation, activités de groupe, pratiques de méditation, sport ou activités de loisirs etc.)
2. Soutien entre pairs (ex. groupes de soutien par les pairs, systèmes de compagnonnage/Buddy system)
3. Soutien psychologique (en interne ou externe)
4. Systèmes d'orientation (ex. mécanismes de supervision pour contrôler et/ou diriger le personnel et les volontaires vers les groupes de soutien/points focaux appropriés)
5. Formations sur comment prendre soin de soi et à l'acquisition de compétences (ex. formations ou outils pour traiter des aspects spécifiques des activités SMSPS au sein de votre organisation)
6. Autre _____

Groupe de travail 4

Domaine d'Action Prioritaire 4 :
Démontrer l'impact des interventions
en matière de SM et/ou SPS par le biais
d'études, de preuves, de contrôles et
d'évaluations.

Croix-Rouge Suisse :
Monia Aebersold

**Centre Psychosocial
de la FCIR :**
Sarah Kate van der Walt

Questions ajoutées à l'enquête de 2021 :

Pour quelles raisons votre organisation ne dispose-t-elle pas d'un système de suivi des activités de santé mentale et/ou soutien psychosocial dans votre organisation ? Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes :

1. Manque de fonds / Fonds limités
2. Manque de planification (par exemple absence de plans de suivi et d'évaluation au début du projet/des activités)
3. Manque de personnel à même de collecter les données
4. Manque de personnel à même d'analyser les données
5. Manque d'outils adéquats
6. Manque d'expertise technique (par exemple manuels, formations, spécialistes) /expertise technique limitée
7. Le suivi des activités en matière de santé mentale et/ou de soutien psychosocial n'est pas au cœur des priorités de l'organisation
8. Il n'est pas demandé de suivi ni d'évaluation
9. Aucun soutien pratique au suivi et à l'évaluation n'est proposé
10. Motifs juridiques (par exemple protection des données et sécurité informatique)
11. Autre _____

À quelles ressources/directives votre organisation a-t-elle recours pour suivre les activités de santé mentale et de soutien psychosocial ? Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes :

1. « Cadre de suivi et d'évaluation pour les interventions en soutien psychosocial - Boîte outils / Guide » du Centre de Référence pour le soutien psychosocial de la FCIR
2. « Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial » du CICR
3. « Cadre commun de suivi et d'évaluation concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence » de l'IASC
4. « Guide d'évaluation concernant la santé mentale et du soutien psychologique » de l'IASC
5. « Évaluation des besoins et des ressources en santé mentale et soutien psychosocial – Boîte à outils pour les contextes humanitaires » de l'OMS et l'UNHCR
6. « Guide de suivi et d'évaluation des projets/programmes » de la FCIR
7. Nous n'utilisons aucune des ressources citées ci-dessus (veuillez expliquer pourquoi et sélectionner toutes les réponses pertinentes) :
8. Nous utilisons d'autres ressources existantes (veuillez préciser) : _____

Sous-groupe du groupe de travail 4

Groupe de travail sur l'engagement numérique en matière de SM et/ou de SPS

Croix-Rouge Suisse :

Monia Aebersold
Viktoria Zöllner
Rilana Stöckli

Questions ajoutées à l'enquête de 2021 :

11.3. Votre Société Nationale propose-t-elle des activités ou des services de SM et/ou de SPS par voie numérique ?

Il peut s'agir des dispositifs suivants : téléphone, site web, applications, outils de communication en ligne, par ex. Zoom, outils de discussion, par ex. WhatsApp. L'apprentissage en ligne, la formation, la consultation/thérapie en ligne, la mise en réseau des utilisateurs, etc. sont autant d'exemples de services fournis par voie numérique.

1. Oui
2. Non
3. Pas encore, mais nous prévoyons de numériser les activités de SM et/ou de SPS dans les 1 à 2 prochaines années.

Groupe de travail 5

Domaine d'Action Prioritaire 5 :
Renforcer la mobilisation de ressources pour la SM et/ou SPS dans la réponse humanitaire

et

Domaine d'Action Prioritaire 6 :
Mobiliser le soutien politique en faveur de la SM et/ou SPS – la diplomatie humanitaire et le plaidoyer

Croix-Rouge Danoise :
Andreas Støttrup Moldow

CICR :
Agnès Christeler

Questions ajoutées à l'enquête de 2021 :

Le rôle de votre organisation dans la prestation de services de SM et/ou SPS est-il expressément reconnu par :

1. Une mention dans les lois ou politiques nationales de santé publique ?
 Oui Non Ne sait pas
2. Une mention dans les plans nationaux de santé publique ou de gestion des catastrophes ?
 Oui Non Ne sait pas
3. Des accords spécifiques avec les autorités publiques ?
 Oui Non Ne sait pas
4. L'inclusion de la SN aux conseils interministériels/départementaux de votre gouvernement qui traitent de cette question ?
 Oui Non Ne sait pas
5. L'inclusion de la SN en tant que participant aux mécanismes inter-organisations humanitaires pertinents (par ex. clusters, groupes de travail techniques) qui traitent cette question ?
 Oui Non Ne sait pas

Le rôle de la SM et/ou du SPS est-il spécifiquement mentionné dans :

1. Les lois, politiques ou plans de préparation et de réponse aux pandémies de votre gouvernement ?
 Oui Non Ne sait pas
2. Les lois, politiques ou plans de gestion des risques de catastrophes de votre gouvernement ?
 Oui Non Ne sait pas
3. Les plans de gestion de réponse aux conflits ou à la violence de votre gouvernement ?
 Oui Non Ne sait pas
4. D'autres plans ? Veuillez préciser : _____

**Groupe de coordination de la
Feuille de Route SMSPS**

FICR :
Bhanu Pratap
Sofia Ribeiro

CICR :
Milena Osorio

**Centre Psychosocial
de la FICR :**
Sarah Harrisson

Croix-Rouge Danoise :
Louise Steen Kryger

**Croix-Rouge Sué-
doise :**
Maite Zamacona

Questions ajoutées à l'enquête de 2021 :

33. Votre Société Nationale est-elle membre d'un ou plusieurs groupes de travail en charge de la Feuille de Route relative à la SM et/ou au SPS (lien ?) ?

1. Oui
2. Non
3. Ne sait pas

Si la réponse est « non » – menu déroulant (sélections multiples)

1. C'est la première fois que nous en entendons parler
2. Nous ne disposons pas de ressources humaines pour y participer
3. Nous préférons assister à des réunions compatibles avec notre fuseau horaire
4. Nous préférons assister à des réunions se déroulant dans notre langue
5. Autre _____